

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche

Ministère de la Culture  
et de la Communication

## CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne  
Session 2011

Rapport du jury  
par

Pierre CARBONE  
Inspecteur général des bibliothèques  
*Président du jury*





**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE BIBLIOTHECAIRES**

**CONCOURS EXTERNE / CONCOURS INTERNE  
SESSION 2011**

**Septembre 2011**



# SOMMAIRE

---

<b>1. Cadre général du concours de bibliothécaires.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Les textes.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2. L'organisation administrative et le calendrier.....</b>	<b>3</b>
Tableau 1 – Calendrier d'organisation de la session 2011 du concours de bibliothécaires	3
<b>1.3. Principales données chiffrées.....</b>	<b>4</b>
Tableau 2 - Données chiffrées sur l'organisation du concours (session 2011)	4
Tableau 3 – Evolution des inscriptions au concours de 1992 à 2011	4
Tableau 4- Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2011)	5
<b>1.4. Les candidats.....</b>	<b>5</b>
1.4.1. <i>La répartition par sexe.....</i>	<i>5</i>
Tableau 5 - Répartition par sexe	5
1.4.2. <i>La répartition par tranche d'âge.....</i>	<i>6</i>
Tableau 6 – Concours externe : répartition par tranche d'âge	6
Tableau 7 – Concours interne : répartition par tranche d'âge	6
1.4.3. <i>La répartition par diplôme.....</i>	<i>7</i>
Tableau 8 – Concours externe : répartition par diplôme	7
Tableau 9 – Concours interne : répartition par diplôme	7
1.4.4. <i>La répartition par profession.....</i>	<i>8</i>
Tableau 10 – Concours externe : répartition par profession	8
Tableau 11 – Concours interne : répartition par statut	9
1.4.5. <i>La répartition par académie.....</i>	<i>9</i>
Tableau 12 – Concours externe : répartition par académie	9
Tableau 13 – Concours interne : répartition par académie	10
<b>1.5. Le jury.....</b>	<b>11</b>
1.5.1. <i>Le jury général.....</i>	<i>11</i>
1.5.2. <i>Le jury des épreuves de langues.....</i>	<i>12</i>
1.5.3. <i>Coordination des épreuves.....</i>	<i>12</i>
1.5.4. <i>Réunions du jury.....</i>	<i>12</i>
<b>2. Déroulement des épreuves du concours de bibliothécaires.....</b>	<b>13</b>
Tableau 14 –Concours externe - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission	13
Tableau 15 - Concours interne - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission	13
<b>2.1. Épreuves écrites d'admissibilité.....</b>	<b>14</b>
2.1.1. <i>Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité.....</i>	<i>14</i>
▪ Note de synthèse.....	14
▪ Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles.....	18
2.1.2. <i>Epreuve écrite d'admissibilité du concours interne : étude de cas.....</i>	<i>22</i>
<b>2.2. Épreuves orales d'admission.....</b>	<b>24</b>
2.2.1. <i>Résultats des épreuves orales.....</i>	<i>24</i>

▪ Concours externe de bibliothécaire .....	24
Tableau 16 – Concours externe : résultats des épreuves orales d’admission	24
▪ Concours interne de bibliothécaire .....	26
Tableau 17 – Concours interne : résultats des épreuves orales d’admission	26
2.2.2. <i>Epreuves orales communes aux concours externe et interne</i> .....	27
▪ Entretien de motivation professionnelle .....	27
▪ Entretien de culture générale.....	29
2.2.3. <i>Epreuve orale facultative de langues du concours externe</i> .....	33
▪ Anglais .....	33
▪ Allemand .....	33
▪ Espagnol .....	34
▪ Portugais ; russe : .....	34

### **3. Conclusion et recommandations ..... 36**

### **Annexes..... 38**

# 1. Cadre général du concours de bibliothécaires

## 1.1. Les textes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi à son article 2 leurs missions :

*« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »*

Ce décret a prévu, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires. La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (*J.O.* du 2 avril 1992)<sup>1</sup>.

En application du décret portant statut du corps (article 4), un arrêté du 27 août 2010 (*J.O.* du 8 septembre 2010) a autorisé au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires. Il fixait le calendrier de ces concours. Par arrêté du 2 février 2011 (*J.O.* du 10 février 2011), ces deux concours ont été ouverts pour un total de 30 postes : 13 au concours externe Etat et 7 au concours externe pour la Ville de Paris, 10 au concours interne Etat.

La session 2011 est organisée selon de nouvelles modalités d'organisation fixées par l'arrêté du 11 juin 2010 (BOESR n°28 du 15 juillet 2010), qui remplace celui du 30 avril 2004 (*J.O.* du 11 mai 2004). Cet arrêté a introduit les changements suivants :

### **Concours externe :**

Pour la note de synthèse, les spécialités sont supprimées, la durée de l'épreuve portée de 3h à 4h. Il est précisé que la note de synthèse « est établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages ».

Pour la composition, la nature du sujet a été redéfinie, l'arrêté précise qu'il s'agit d' « un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles ». La durée de l'épreuve a été portée de 3h à 4h.

Pour les épreuves orales d'admission, la « conversation avec le jury » est remplacée par deux entretiens : un entretien de motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur une situation professionnelle, un entretien de

---

<sup>1</sup> Voir le texte en Annexe.

culture générale débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale.

L'épreuve orale de langue devient facultative, et l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est dorénavant autorisée.

L'équilibre des coefficients entre écrit et oral est modifié au profit de l'oral.

### **Concours interne :**

Les deux épreuves écrites antérieures (note de synthèse et réponse à une question) sont remplacées par une épreuve d' « étude de cas dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier ». La durée de cette épreuve est de 4h.

Le programme de l'épreuve d'étude de cas est le suivant :

- Les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission, rôle ;*
- Les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;*
- *Rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;*
- *Economie du livre et de l'information ; notions sur le droit de l'information ;*
- *Publics et services : accès des publics à l'information et aux documents ; rôle des technologies de l'information et de la communication ;*
- *Statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.*

Pour les épreuves orales d'admission, la « conversation avec le jury » est remplacée par deux entretiens : un entretien de motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur une situation professionnelle, un entretien de culture générale débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale. L'entretien de motivation professionnelle comprend une autre nouveauté, car « *pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle [RAEP]* ».

L'épreuve de langue est supprimée.

L'équilibre des coefficients entre écrit et oral est modifié au profit de l'oral.



## 1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation du concours a été confiée au bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) Direction générale des ressources humaines du MESR, sous la responsabilité de M. Dominique Mozziconacci, assisté de M. François Beaugrand, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2011 a été présidé par M. Pierre Carbone, inspecteur générale des bibliothèques, assisté d'une vice-présidente, Mme Annie Coisy, directrice du SCD de l'Université de Bretagne-Sud.

Les registres d'inscriptions aux concours externe et interne, ouverts à partir du 9 septembre 2010, ont été clos le 21 octobre 2010, les candidats disposant d'une journée supplémentaire par voie postale en cas d'impossibilité de se connecter.

Le calendrier a été le suivant :

**Tableau 1 – Calendrier d'organisation de la session 2011 du concours de bibliothécaires**

Arrêté d'ouverture du concours	27 août 2010
Clôture des inscriptions	21 octobre 2010
Arrêté fixant le nombre de postes	2 février 2011
Arrêté de nomination du jury	2 février 2011
Épreuves écrites d'admissibilité	10 et 11 février 2011
Épreuves orales d'admission	du 9 au 12 mai 2011
Délibération finale du jury	12 mai 2011
Publication des résultats sur le site Publinet (MEN-MESR)	17 mai 2011

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 24 centres en métropole (Paris et Lyon) et dans 7 centres outre-mer. Au total 31 centres, correspondant au cadre académique.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

### 1.3. Principales données chiffrées

À la date de clôture des inscriptions, 4 884 candidats se sont inscrits à l'externe, 1 042 à l'interne.

La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles. Lorsque des pièces étaient manquantes, les candidats ont été invités à compléter leurs dossiers

**Tableau 2 - Données chiffrées sur l'organisation du concours (session 2011)**

<i>Bibliothécaires</i>	Concours externe	Concours interne	Total
Postes offerts	20	10	30
Candidats inscrits	4 884	1 004	5 888
Candidats présents		554	
Première épreuve	2 003		
Deuxième épreuve	1 850		
Candidats admissibles	64	35	99
Candidats admis sur les listes principales	20	10	30
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	21	10	31

Depuis 1992, **l'évolution des candidatures** aux concours non exceptionnels a été la suivante. On notera que le pourcentage d'inscrits au concours interne sur le total a progressé de 1,20%.

**Tableau 3 – Evolution des inscriptions au concours de 1992 à 2011**

	Concours externe	Concours interne	
1 992	764	Non ouvert	
1996	3 412	417	10,89 % du total
1998	3 807	402	9,55 %
2000	3 301	327	9,01 %
2002	2 230	478	17,65 %
2004	2 330	531	18,56 %
2006	2 581	602	18,91 %
2007	2 151	525	19,61 %
2009	4 550	851	15,75%
2011	4 884	1 004	17,05%

L'augmentation des inscrits au concours externe en 2011 prolonge celle enregistrée en 2009 où elle avait représenté plus du double de la session 2007. Le concours de bibliothécaire est dorénavant l'un des concours de catégorie A les plus attractifs.

On note aussi que l'augmentation du nombre de candidats inscrits à l'interne s'amplifie, avec une progression de 22% par rapport à la session 2009.

Même si cette tendance doit être relativisée par un fort absentéisme lors des épreuves écrites (60% à l'externe, soit 7% de plus qu'en 2009 ; 45% à l'interne, soit 4,5% de moins qu'en 2009), le concours de bibliothécaires continue d'être l'un des plus difficiles en termes de probabilité statistique de réussite parmi ceux de la filière bibliothèque.

**Tableau 4- Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2011)**

	Concours externe	Concours interne
Admissibles/nombre de présents	3,27%	6,32%
Admis/nombre de présents	1,02%	1,81%

## 1.4. Les candidats

Les tableaux statistiques relatifs à chaque concours, réalisés par la DGRH, fournissent de nombreux éléments chiffrés concernant les candidats.

### 1.4.1. La répartition par sexe

Les femmes constituent la majorité des candidats : 76,23% des candidats au concours externe (soit en augmentation de près de 0,8% par rapport à 2009) et 74,30% au concours interne (en recul de 0,2% par rapport à 2009).

**Tableau 5 - Répartition par sexe**

	Concours externe				Concours interne			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	3 723	1 450	50	16	746	412	27	7
% femmes	76,23%	72,39%	78,13%	80,00%	74,30%	74,37%	77,14%	70,00%
Hommes	1 161	553	14	4	258	142	8	3
% hommes	23,77%	27,61%	21,88%	20,00%	25,70%	25,63%	22,86%	30,00%
Total	4 884	2 003	64	20	1 004	554	35	10

Au total (concours externe et interne), il y a eu 7 admis sur 30 parmi les candidats hommes, soit un quart (contre un tiers en 2009).

### 1.4.2. La répartition par tranche d'âge

#### Concours externe

**Tableau 6 – Concours externe : répartition par tranche d'âge**

	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1951-1955	11	0,23%	5	0,25%	0	0,00%	0	0,00%
1956-1960	54	1,11%	15	0,75%	0	0,00%	0	0,00%
1961-1965	146	2,99%	50	2,50%	0	0,00%	0	0,00%
1966-1970	267	5,47%	87	4,34%	2	3,13%	1	5,00%
1971-1975	517	10,59%	185	9,24%	4	6,25%	0	0,00%
1976-1980	902	18,47%	319	15,93%	10	15,63%	2	10,00%
1981-1985	1715	35,11%	729	36,40%	24	37,50%	10	50,00%
1986-1990	1270	26,00%	612	30,55%	24	37,50%	7	35,00%
1991-1992	2	0,04%	1	0,05%	0	0,00%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4884</b>	<b>100,00%</b>	<b>2003</b>	<b>100,00%</b>	<b>64</b>	<b>100,00%</b>	<b>20</b>	<b>100,00%</b>

Au concours externe, les tranches d'âge de 20 à 30 ans concentrent plus des 61% des inscrits, 67% des présents et 85% des admis.

#### Concours interne

**Tableau 7 – Concours interne : répartition par tranche d'âge**

	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1949-1950	3	0,30%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%
1951-1955	26	2,59%	14	2,53%	0	0,00%	0	0,00%
1956-1960	62	6,18%	41	7,41%	0	0,00%	0	0,00%
1961-1965	118	11,75%	67	12,12%	2	5,71%	1	10,00%
1966-1970	189	18,82%	100	18,08%	10	28,57%	1	10,00%
1971-1975	296	29,48%	175	31,65%	7	20,00%	3	30,00%
1976-1980	218	21,71%	124	22,42%	12	34,29%	4	40,00%
1981-1985	81	8,07%	31	5,61%	3	8,57%	1	10,00%
1986-1988	11	1,10%	1	0,18%	1	2,86%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1004</b>	<b>100,00%</b>	<b>554</b>	<b>100,00%</b>	<b>35</b>	<b>100,00%</b>	<b>10</b>	<b>100,00%</b>

Au concours interne, les tranches d'âge de 30 à 40 ans concentrent près de 60% des inscrits et des présents, et 80% des admis.

### 1.4.3. La répartition par diplôme

**Tableau 8 – Concours externe : répartition par diplôme**

	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Dispense de titre : parent de 3 enfants	103	2,11%	13	0,65%	0	0,00%	0	0,00%
Qualification équivalente	92	1,88%	20	1,00%	1	1,56%	0	0,00%
Doctorat	64	1,31%	35	1,75%	1	1,56%	0	0,00%
DEA/DESS	322	6,59%	157	7,84%	6	9,38%	3	15,00%
Maîtrise	928	19,00%	376	18,77%	19	29,69%	4	20,00%
Master	966	19,78%	491	24,51%	21	32,81%	11	55,00%
Diplôme classe niveau I	42	0,86%	14	0,70%	0	0,00%	0	0,00%
Licence	2243	45,93%	870	43,43%	16	25,00%	2	10,00%
Diplôme classe niveau II	124	2,54%	27	1,35%	0	0,00%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 884</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 003</b>	<b>100,00%</b>	<b>64</b>	<b>100,00%</b>	<b>20</b>	<b>100,00%</b>

Pour le concours externe, le pourcentage d'inscrits du niveau licence est le plus élevé (46%), mais le meilleur taux de réussite est au niveau master ou maîtrise (75%). Les épreuves orales d'admission semblent jouer en défaveur du niveau licence comparativement au niveau master/maîtrise (25% d'admissibles de niveau licence, 10% d'admis).

**Tableau 9 – Concours interne : répartition par diplôme**

	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Doctorat	17	1,69%	9	1,62%	0	0,00%	0	0,00%
DEA/DESS	108	10,76%	66	11,91%	4	11,43%	1	10,00%
Maîtrise	249	24,80%	151	27,26%	11	31,43%	3	30,00%
Master	27	2,69%	12	2,17%	1	2,86%	1	10,00%
Diplôme classe niveau I	9	0,90%	5	0,90%	0	0,00%	0	0,00%
Licence	318	31,67%	153	27,62%	11	31,43%	4	40,00%
Diplôme classe niveau II	51	5,08%	27	4,87%	2	5,71%	0	0,00%
Autre diplôme	225	22,41%	131	23,65%	6	17,14%	1	10,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1004</b>	<b>100,00%</b>	<b>554</b>	<b>100,00%</b>	<b>35</b>	<b>100,00%</b>	<b>10</b>	<b>100,00%</b>

Pour le concours interne, le meilleur taux de réussite se situe à égalité au niveau master/maîtrise et au niveau licence (40%).

#### **1.4.4. La répartition par profession**

Pour le concours externe, la catégorie la plus importante est celle des sans emploi (près de 54% des inscrits, près de la moitié des admissibles et 9 admis sur 20), c'est-à-dire de diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche d'emploi à la fin de leurs études, ce que corroborent les statistiques par tranche d'âge. Parmi les lauréats, les autres catégories représentées sont les agents non titulaires de la fonction publique Etat (3 admis), les enseignants titulaires du MEN (2 admis), les BAS (1 admis), les cadres du secteur privé (1 admis), les salariés du secteur tertiaire (1 admis), les fonctionnaires stagiaires de la fonction publique Etat (1 admis), les agents non titulaires de la fonction publique territoriale (1 admis), les contractuels du MEN administratifs et techniques (1 admis).

Pour le concours interne, 7 admis sur 10 appartiennent au corps des BAS, 1 à celui des magasinier et 2 relèvent de la fonction publique territoriale.

**Tableau 10 – Concours externe : répartition par profession**

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Enseignants titulaires MEN	124	57	8	2
Personnel IATOSS	27	16	0	0
Agent non titulaire du MEN	99	32	1	0
Agent organisation internationale	2	2	0	0
Assistant des bibliothèques	43	31	1	0
Assistant de conservation	12	6	0	0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	54	34	1	1
Bibliothécaire	17	9	1	0
Bibliothécaire territorial	5	3	0	0
Elève Ecole des Chartes	1	1	0	0
Magasinier des bibliothèques	45	28	1	0
Professions libérales	45	16	0	0
Cadres secteur privé	50	15	1	1
Salarié secteur tertiaire	427	115	2	1
Salarié secteur industriel	36	11	0	0
Sans emploi	2637	1079	31	9
Personnel Adm et Tech MEN	28	12	0	0
Agent non titulaire fonction publique Etat	289	159	8	3
Fonctionnaire stagiaire fonction publique Etat	45	21	2	1
Militaire	3	1	0	0
Agent non titulaire fonction publique territoriale	52	24	2	1
Fonctionnaire stagiaire fonction publique territoriale	7	3	1	0
Personnel fonction publique Etat	101	34	1	0
Personnel fonction publique territoriale	37	11	0	0
Agent non titulaire fonction publique hospitalière	3	1	0	0
Fonctionnaire stagiaire fonction publique hospitalière	1	0	0	0
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis

Personnel Fonction publique hospitalière	2	0	0	0
Professeur écoles	58	21	1	0
Assistant d'éducation	549	215	1	0
Contractuel MEN Adm ou Technique	39	191	1	1
Contractuel enseignement supérieur	46	270	0	0
TOTAL	4884	2003	64	20

**Tableau 11 – Concours interne : répartition par statut**

	Admissibles	Admis
Personnel IATOSS	1	0
Assistant des bibliothèques	2	0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	25	7
Magasinier des bibliothèques	3	1
Personnel fonction publique territoriale	3	2
Contractuel enseignement supérieur	1	0

#### **1.4.5. La répartition par académie**

La région Île-de-France reste prédominante, mais on note un rééquilibrage au profit d'autres centres d'examen. Le SIEC (académies de Paris, Créteil et Versailles) représente à l'externe 21 % des inscrits, 36% des admissibles et 35% des admis (à la session 2009, 36% des inscrits et 64% des admis). Au concours interne, la prédominance de la région parisienne est plus nette : 40% des inscrits, 44% des admissibles, et 40% des admis (55% des admis à la session 2009).

11 centres d'examen comptent au moins 1 admis au concours externe (4 admis pour Lyon et 7 admis pour le SIEC) au lieu de 7 centres d'examen à la session 2009.

Au concours interne, 7 centres d'examen comptent au moins 1 admis (4 pour le SIEC), au lieu de 5 centres d'examen à la session 2009.

**Tableau 12 – Concours externe : répartition par académie**

Académie	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Aix-Marseille	229	4,69%	88	4,39%	4	6,25%	1	5,00%
Besançon	59	1,21%	37	1,85%	0	0,00%	0	0,00%
Bordeaux	206	4,22%	85	4,24%	2	3,13%	1	5,00%
Caen	80	1,64%	34	1,70%	0	0,00%	0	0,00%
Clermont-Ferrand	88	1,80%	52	2,60%	3	4,69%	1	5,00%
Dijon	88	1,80%	41	2,05%	1	1,56%	1	5,00%
Grenoble	132	2,70%	68	3,39%	3	4,69%	1	5,00%
Lille	317	6,49%	114	5,69%	5	7,81%	1	5,00%
Lyon	358	7,33%	179	8,94%	11	17,19%	4	20,00%
Montpellier	157	3,21%	54	2,70%	0	0,00%	0	0,00%

Nancy-Metz	150	3,07%	58	2,90%	0	0,00%	0	0,00%
Poitiers	82	1,68%	28	1,40%	0	0,00%	0	0,00%
Académie	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Rennes	255	5,22%	118	5,89%	2	3,13%	1	5,00%
Strasbourg	137	2,81%	54	2,70%	3	4,69%	0	0,00%
Toulouse	214	4,38%	90	4,49%	1	1,56%	1	5,00%
Nantes	207	4,24%	77	3,84%	1	1,56%	0	0,00%
Orléans-Tours	119	2,44%	53	2,65%	1	1,56%	0	0,00%
Reims	76	1,56%	30	1,50%	1	1,56%	1	5,00%
Amiens	104	2,13%	46	2,30%	0	0,00%	0	0,00%
Rouen	111	2,27%	42	2,10%	3	4,69%	0	0,00%
Limoges	48	0,98%	23	1,15%	0	0,00%	0	0,00%
Nice	92	1,88%	30	1,50%	0	0,00%	0	0,00%
Corse	15	0,31%	4	0,20%	0	0,00%	0	0,00%
Réunion	231	4,73%	82	4,09%	0	0,00%	0	0,00%
Martinique	125	2,56%	32	1,60%	0	0,00%	0	0,00%
Guadeloupe	77	1,58%	18	0,90%	0	0,00%	0	0,00%
Guyane	23	0,47%	9	0,45%	0	0,00%	0	0,00%
Nouvelle-Calédonie	7	0,14%	3	0,15%	0	0,00%	0	0,00%
Polynésie française	45	0,92%	10	0,50%	0	0,00%	0	0,00%
Mayotte	22	0,45%	7	0,35%	0	0,00%	0	0,00%
SIEC (Paris, Créteil, Versailles)	1030	21,09%	437	21,82%	23	35,94%	7	35,00%
TOTAL	4 884	100,00%	2 003	100,00%	64	100,00%	20	100,00%

**Tableau 13 – Concours interne : répartition par académie**

Académie	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Aix-Marseille	44	4,38%	28	5,05%	3	8,57%	1	10,00%
Besançon	15	1,49%	9	1,62%	2	5,71%	1	10,00%
Bordeaux	30	2,99%	13	2,35%	0	0,00%	0	0,00%
Caen	9	0,90%	3	0,54%	0	0,00%	0	0,00%
Clermont-Ferrand	10	1,00%	7	1,26%	0	0,00%	0	0,00%
Dijon	19	1,89%	14	2,53%	0	0,00%	0	0,00%
Grenoble	25	2,49%	16	2,89%	1	2,86%	0	0,00%
Lille	42	4,18%	23	4,15%	0	0,00%	0	0,00%
Lyon	56	5,58%	31	5,60%	5	14,29%	1	10,00%
Montpellier	28	2,79%	14	2,53%	2	5,71%	1	10,00%
Nancy-Metz	24	2,39%	12	2,17%	2	5,71%	1	10,00%
Poitiers	17	1,69%	6	1,08%	0	0,00%	0	0,00%
Rennes	18	1,79%	9	1,62%	1	2,86%	1	10,00%
Strasbourg	35	3,49%	23	4,15%	1	2,86%	0	0,00%
Toulouse	39	3,88%	19	3,43%	1	2,86%	0	0,00%



Nantes	24	2,39%	9	1,62%	0	0,00%	0	0,00%
Orléans-Tours	20	1,99%	9	1,62%	2	5,71%	0	0,00%
Reims	15	1,49%	7	1,26%	1	2,86%	0	0,00%
Amiens	22	2,19%	10	1,81%	0	0,00%	0	0,00%
Rouen	10	1,00%	6	1,08%	1	2,86%	0	0,00%
Limoges	2	0,20%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nice	18	1,79%	10	1,81%	0	0,00%	0	0,00%
Corse	2	0,20%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%
Réunion	23	2,29%	5	0,90%	0	0,00%	0	0,00%
Martinique	23	2,29%	7	1,26%	0	0,00%	0	0,00%
Guadeloupe	21	2,09%	10	1,81%	0	0,00%	0	0,00%
Guyane	4	0,40%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%
Nouvelle-Calédonie	1	0,10%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%
Polynésie française	2	0,20%	2	0,36%	1	2,86%	0	0,00%
Mayotte	5	0,50%	3	0,54%	0	0,00%	0	0,00%
SIEC (Paris, Créteil, Versailles)	401	39,94%	246	44,40%	12	34,29%	4	40,00%
TOTAL	1 004	100,00%	554	100,00%	35	100,00%	10	100,00%

## 1.5. Le jury

Les membres du jury, au nombre de 131 (85 femmes et 46 hommes) ont été nommés par l'arrêté du 2 février 2011. Le recrutement des correcteurs de l'épreuve de langues a été effectué avec l'aide de l'IGEN.

### 1.5.1. Le jury général

Il était composé de 104 correcteurs :

- 77 conservateurs généraux et de bibliothèques ou cadres des bibliothèques;
- 27 bibliothécaires.

57 correcteurs venaient de la province, 47 de Paris ou de l'Ile de France.

S'il est certain que la plupart des lauréats du concours sont affectés dans des bibliothèques de l'enseignement supérieur, le jury s'attache à refléter la diversité du monde des bibliothèques :

- 67 correcteurs venaient des bibliothèques universitaires, de grands établissements ou d'institutions spécialisées relevant de l'enseignement supérieur (ABES, CTLES) ;
- 15 de la Bibliothèque nationale de France et 2 de la Bibliothèque publique d'information;
- 10 de bibliothèques territoriales (dont 3 de la Ville de Paris, 1 Médiathèque de la Cité des sciences, 2 BDP) ;

- 9 des administrations centrales ou déconcentrées (IGB, DLL, DRAC, Ministère de la Défense...);
- 3 d'organismes divers (dont l'Ecole des Mines et l'Ecole du Louvre).

Parmi ces 104 membres, 18 ont siégé aux épreuves orales d'admission, soit 6 commissions de 3 personnes. Chacune des 6 commissions comprenait un bibliothécaire.

### ***1.5.2. Le jury des épreuves de langues***

Le jury de langues comptait 27 membres titulaires et suppléants, sont 4 conservateurs de bibliothèques et 23 enseignants du seconde degré ou de l'enseignement supérieur.

Parmi les langues vivantes, aucun candidat admissible ne s'est présenté en arabe et en italien. 6 commissions ont siégé (2 en anglais, 1 en allemand, 1 en espagnol, 1 en portugais, 1 en russe), faisant appel à 11 correcteurs.

### ***1.5.3. Coordination des épreuves***

La coordination des différentes épreuves a été prise en charge par :

- M. Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques pour l'épreuve écrite de composition du concours externe et pour l'épreuve orale d'entretien de culture générale,
- M. Benjamin Gilles, conservateur à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine pour la note de synthèse du concours externe. M. Marc Dumont, conservateur à la Bibliothèque universitaire de Montpellier, et M. François Calais, conservateur au SCD de l'Université de Franche-Comté, l'ont assisté ;
- Mme Annie Coisy, conservatrice générale au SCD de l'Université Bretagne-Sud, pour l'épreuve écrite d'étude de cas au concours interne, et pour l'épreuve orale d'entretien de motivation professionnelle ; Mme Louise Dessaivre, conservateur en chef au SCD de l'Université de Picardie, et Mme Isabelle de Cours, bibliothécaire à la BnF, l'ont assistée ;
- M. Nicolas Debaste, professeur certifié d'anglais à l'Université Paris-Est –Créteil pour la coordination de l'épreuve orale facultative de langue vivante du concours externe.

### ***1.5.4. Réunions du jury***

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Des réunions ont été organisées :

- le 28 septembre 2010 à l'IGB (Paris) : réunion d'un jury restreint pour le choix des sujets ;

- le 28 février 2011 à la Maison des examens (Arcueil) : présentation du concours, remise des copies, organisation de la correction de l'écrit, établissement des barèmes de correction ;
- le 29 mars 2011 à la Maison des examens (Arcueil) : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité, préparation des épreuves orales ;
- le 27 avril 2011, à Paris : remise des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
- du 9 au 12 mai 2011 à Paris : organisation pratique des épreuves orales d'admission, délibération et bilan de la session.

## 2. Déroulement des épreuves du concours de bibliothécaires

Les seuils retenus pour l'admissibilité, l'admission et l'inscription en liste complémentaire ont évolué comme suit de 1992 à 2011. Par rapport à la session 2009, on note au concours externe une élévation de la barre d'admissibilité de 0,9 points, de la barre d'admission de 1,45 points et de la barre d'inscription en liste complémentaire de 0,15 points. Au concours interne, on relève le même phénomène : + 0,9 points pour la barre d'admissibilité, + 0,5 points pour la barre d'admission, à nuancer par un léger recul (-0,05 point) pour la barre d'inscription en liste complémentaire.

Au moment de la tenue des épreuves orales d'admission, il n'était pas prévu de tenir une session du concours de bibliothécaire en 2012, ce qui a conduit le président du jury à arrêter en accord avec la DGRH une liste complémentaire à hauteur de 100% de la liste principale.<sup>2</sup> Ces statistiques attestent du bon niveau des candidats inscrits aussi bien en liste principale qu'en liste complémentaire.

**Tableau 14 –Concours externe - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission**

	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2007	2009	2011
Admissibilité	11,20	12	11,85	12,70	12,60	12,40	13,60	12,60	13,0	13,90
Admission	12,40	13,40	13,50	13,90	13,85	13,65	13,90	12,80	13,6	15,05
Liste complémentaire	12	12,70	12,75	11,10	10,92	12,05	12,40	11,40	12,8	12,95

**Tableau 15 - Concours interne - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission**

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2007	2009	2011
Admissibilité	11,40	10,80	11,20	11,20	10,80	12	11,60	11,60	12,50
Admission	12,56	12,44	13,27	12,84	12,77	12,50	11,08	11,9	12,40
Liste complémentaire	11,50	11	11,11	10,88	11,66	11,05	9,60	11,0	10,95

<sup>2</sup> Depuis, la DGRH a décidé fin juillet 2011 d'ouvrir un concours en 2012.

## 2.1. Épreuves écrites d'admissibilité<sup>3</sup>

### Remarques générales à l'ensemble des épreuves écrites

Dans tous les groupes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe.

En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre 5 points sur 20.

#### 2.1.1. *Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité*

- **Note de synthèse**

Durée : 4h ; coefficient : 3

2003 candidats ont présenté cette épreuve, soit un peu moins de 41% des inscrits. 38 ont remis une copie blanche, 222 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5). La moyenne générale était de 8,19, celle des admissibles atteignant 14,87. La note maximale était de 17. La moyenne générale est dans l'ensemble légèrement supérieure à celle de la session 2009, où 3 options étaient proposées (+0,23 point par rapport à la série lettres et sciences humaines, +0,25 points par rapport à la série sciences et techniques, mais -0,15 points par rapport à la série sciences juridiques).

#### **Observations générales sur la note de synthèse**

La densité des textes proposés, le choix de l'approche interdisciplinaire et la stricte nécessité de respect des consignes de forme et de longueur font de la note de synthèse l'épreuve la plus sélective. Le coefficient est d'ailleurs plus élevé que celui de la composition.

Le jury attend une note de synthèse, pas un résumé ni une dissertation. Il est donc demandé aux candidats de bien respecter les consignes limitant à 4 pages maximum la taille des copies. Ce n'est pas une simple recommandation. Le dépassement du nombre de pages est très lourdement sanctionné même si le contenu se révèle de bonne qualité. La consigne figure sur le bordereau de la note, en en-tête (« 4 pages maximum »).

La note de synthèse doit être le reflet des idées contenues dans le dossier soumis aux candidats, sans ajout ni digression ou commentaire personnel.

La copie doit être claire, concise et structurée.

---

<sup>3</sup> Voir en annexe les sujets.

Le texte final doit être organisé de manière logique et restituer toutes les idées principales et secondaires, tout en respectant l'importance de chacune. L'organisation de la copie doit être hiérarchisée. Elle doit contenir une introduction et un développement. La conclusion n'est pas obligatoire, mais recommandée : dernière impression donnée par la copie, il est regrettable qu'elle soit trop souvent absente ou bâclée.

La problématique du dossier doit être restituée en deux ou trois parties avec une introduction cohérente. Le plan doit être annoncé dans l'introduction.

Les textes du dossier n'ont pas à être énumérés en préambule. Les références à ces textes doivent être explicites (référence à l'auteur, au titre s'il est significatif, plutôt que document 1, mais sans répéter le détail des références bibliographiques)

Les citations sont acceptées à condition qu'elles soient mises entre guillemets et doivent rester en nombre limité, la note de synthèse n'étant pas un exercice de collage de citations.

Il est possible, mais non obligatoire, de numéroter les parties, d'en faire apparaître les principaux titres en les soulignant. Les phrases de transition entre les parties sont néanmoins indispensables. Les titres ne sont ni valorisés ni sanctionnés s'ils restent en nombre limité. Mais, en aucun cas le devoir ne doit ressembler à un plan, même détaillé. Il doit être rédigé et composé.

La note de synthèse ne saurait être identifiée à la note administrative (épreuve proposée dans les concours administratifs) ni à la synthèse de documents demandée dans certains concours d'enseignement (par exemple le Capes de documentation), ni même prendre la forme d'une note de service. Cette dernière présentation, rencontrée encore lors la session 2011, est à prohiber.

Sur le plan formel, l'orthographe, la grammaire et la syntaxe défailtantes sont sanctionnées de manière significative.

On ne peut que conseiller aux candidats un entraînement régulier et soutenu avant de se présenter à cette épreuve : le jury cherche à évaluer, outre les aptitudes de synthèse, les capacités de rédaction et de présentation. L'épreuve permet de repérer les candidats préparés et ceux qui découvrent l'exercice le jour du concours. La note de synthèse requiert une certaine pratique (équilibre dans la rédaction et la restitution des arguments) et une maîtrise particulière. La capacité à gérer correctement son temps est une condition fondamentale de réussite. En effet, la construction de la note en quatre heures demande une compréhension rapide des textes, de leurs enjeux et une exploitation rigoureuse.

Pour cette session, les consignes formelles ont été moins bien respectées que lors de la session précédente. Si la longueur maximale de la copie semble mieux intégrée, les conséquences d'une mauvaise gestion du temps se retrouvent dans un nombre élevé de copies, qui présentent des développements très déséquilibrés. La première partie est généralement bien rédigée, alors que les suivantes se résument parfois à un seul paragraphe ou à une partie en forme de conclusion. On insistera encore sur la nécessité de ne pas exprimer ses opinions et d'éviter de citer trop abondamment les textes.

## Observations relatives au sujet de la session 2011

Le thème de la session 2011 portait sur la bioéthique. A la différence des années précédentes, le sujet du dossier figurait dans le libellé de la note et indiquait aux candidats le thème d'ensemble.

Le dossier documentaire de l'épreuve 2011 contient une dimension interdisciplinaire plus forte que par le passé, pour répondre à la fusion des 3 anciennes épreuves (lettres, droit et sciences) en une seule. Il fait ainsi intervenir des philosophes, des juristes, des bio-éthiciens et des biologistes. L'approche volontairement plurielle mêle des documents d'opinion, des synthèses de lecture et des articles de fond. Ils s'articulent autour de la question centrale de l'eugénisme.

S'inscrivant dans le contexte de la loi de bioéthique ou de sa révision, les textes s'interrogent sur les conséquences des nouvelles pratiques biotechnologiques et biomédicales en termes de sélection ou non des individus. Cette question est abordée par certains documents sous un angle historique (documents 1 et 8), philosophique et social (documents 3, 5, 7 et 9) et scientifique (documents 3, 4, 8 et 9). En parallèle, la large place consacrée aux textes normatifs et prescriptifs sur la bioéthique donne une forte dimension juridique au dossier (documents. 2, 3, 4, 7 et 8).

Trois problématiques majeures émergent du dossier :

- Les nouvelles technologies introduisent-elles un nouvel eugénisme ?
- La sélection des embryons est-elle une résurgence d'une science non maîtrisée ?
- Les pouvoirs publics sont-ils en mesure d'agir efficacement dans le cadre des questions de bioéthique ?

Les documents offrent une réflexion sur l'embryon (documents 3,5, 6, 8 et 9) analysé au travers de l'élargissement du diagnostic pré-implantatoire (documents 2, 4 et 6) et du statut de l'embryon (documents 3, 5, 6, 8 et 9). Les réponses qu'ont pu apporter les différentes législations nationales influent sur le traitement social de la question et notamment sur le retour ou non d'une sélection. Ce problème est abordé dans 5 des 9 documents (documents 3, 4, 6, 8 et 9), mettant ainsi en lumière sa place centrale dans le dossier. La cristallisation des arguments autour de la question de la sélection de l'embryon permet de particulièrement bien articuler les textes d'A. Kahn et de P. Le Coz avec celui de J. Testart (document 8). La forte opposition entre ces auteurs permet d'introduire un argumentaire secondaire consacré à la place de l'individu et du couple dans le processus de sélection (documents 3, 5, 7 et 9). Certains auteurs croient peu aux dérives potentielles que représente le mythe de l'enfant, alors que d'autres, comme J. Testart (document.6), y voient déjà une réalité. Les textes normatifs ou leur insertion dans les discours (documents 2, 3, 4, 7 et 8) montrent dans un même temps la volonté des pouvoirs publics d'encadrer les pratiques génétiques liées à l'embryon.

Cette volonté politique fait sens dans un contexte où le principe de solidarité sociale peut s'exprimer. Elle n'a, en revanche, pas de traduction face à l'autre problème social suggéré par plusieurs textes, celui de la transmission du « patrimoine héréditaire » permise justement par

la sélection de l'embryon (documents. 1, 2, 7 et 9). Le tri et la sélection des cellules embryonnaires amènent ces auteurs à développer un argumentaire centré sur la possibilité nouvelle de procréer offerte aux couples à haut risque de transmission d'une maladie grave ou héréditaire. Ces textes permettent de sortir, comme le mentionne F. Roussel, du débat stérile et fort connoté idéologiquement de l'eugénisme et des nouvelles pratiques biotechnologiques.

Tous les textes abordent frontalement ou non cette question de l'eugénisme, soit pour la réfuter (documents 7 et 9), soit pour en brandir le spectre (documents. 4, 6 et 8). Le retour à une forme d'eugénisme (sous forme de sélection ou d'élimination) est souligné par plusieurs auteurs (documents. 1, 6, 7, 8 et 9). L'approche historique du concept et de ses réalités (documents 1 et 8) permet de replacer le débat dans une temporalité plus longue, aux contours incertains, de poser *in fine* la question de la pertinence du concept (document 1) et de nuancer les prises de position des différents auteurs. En effet, derrière l'eugénisme et son héritage historique présenté dans plusieurs textes, apparaît le problème de la transmission de l'hérédité. Le refus de permettre la sélection des embryons conduit à interdire *de facto* à certaines catégories de population de procréer et de donner corps à une lignée patrimoniale.

L'originalité principale du dossier résidait dans l'approche pluridisciplinaire. Elle exigeait des candidats une compréhension des enjeux sociaux et culturels d'un problème médical. Les textes se caractérisaient également par leur forte densité. Cette richesse a posé des difficultés aux candidats particulièrement peu préparés à l'épreuve et a fait ressortir deux lacunes. La première a consisté en un usage déséquilibré des textes, certains n'étant même pas intégrés dans la restitution. La seconde a résidé dans des contenus proches de la dissertation ou du commentaire de texte. L'épreuve de note de synthèse n'est ni l'une ni l'autre. Les idées personnelles n'ont pas leur place. L'exercice n'est pas non plus une simple juxtaposition des textes. Ces défauts majeurs, rédhibitoires, s'accompagnent d'une mauvaise gestion du temps chez de nombreux candidats. Elle a souvent donné lieu à un déséquilibre entre la première partie de la copie et les suivantes.

Ces lacunes graves reflètent un manque d'analyse des textes, une problématisation défailante. L'enjeu posé par le DPI (diagnostic préimplantatoire) n'a pas toujours été compris ou trop souvent ramené à des arguments manichéens. Aussi, une des qualités des bonnes copies est-elle d'avoir su apprécier l'importance de chaque texte et de ne pas avoir ramené l'ensemble du dossier à une opposition entre J. Testart et A. Kahn, par exemple. Ces rappels sur la nature de l'épreuve indiquent qu'un grand nombre de candidats ne parvient pas à appréhender les enjeux du dossier et à les restituer avec concision.

L'exploitation des textes est donc très souvent lacunaire et les copies ignorent encore trop ce qui fait la qualité première d'une note de synthèse : la capacité à mettre en relation les documents et à les faire dialoguer entre eux. Or, les textes proposés à la session 2011 permettaient de particulièrement bien réaliser cette mise en dialectique. Les plans sont également peu suffisamment construits, ce qui déséquilibre le développement et nuit à la hiérarchisation des idées.

Le bilan de l'épreuve de note de synthèse 2011 rejoint donc, sur de nombreux points, celui de la session 2009. La méconnaissance des attentes de l'exercice demeure encore très forte.

L'allongement de la durée de l'épreuve n'a pas modifié les difficultés de restitution des idées et de structuration des copies rencontrées par certains candidats. Le jury répète donc que l'épreuve exige un niveau certain de préparation. Depuis trois sessions, il alerte également les candidats sur l'augmentation inquiétante des lacunes orthographiques et syntaxiques dans un nombre important de copies. La maîtrise de la langue et les qualités d'expression sont indissociables de l'appréciation du contenu. Le jury invite donc les futurs candidats à ne pas négliger la dimension formelle.

▪ **Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles**

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (1850) est inférieur de 153 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représente un peu moins de 38% des inscrits. 12 candidats ont remis une copie blanche, 239 ont reçu une note éliminatoire. La moyenne générale était de 8,10, celle des admissibles étant de 14,90, et la note maximale atteignait 18. La moyenne générale a progressé de 0,58 points par rapport à la session 2009.

Le sujet posait la question suivante: «*L'économie numérique influence-t-elle les pratiques culturelles ?*». Il importait en premier lieu de comprendre correctement la portée des termes « numérique », « économie numérique » et « pratiques culturelles ». Il n'est pas exigé du candidat qu'il donne des définitions développées, mais une définition préalable des termes et des objets ou activités qu'ils recouvrent facilite le traitement du sujet. On déplore pourtant un manque de définition de ces termes, ou bien des définitions très approximatives et incomplètes, qui ont conduit parfois à des reformulations compliquées du sujet. Ces lacunes s'accompagnent généralement d'un manque de problématisation et de questionnement dans le développement du sujet.

C'est pourquoi le rapporteur juge utile de donner ici quelques définitions.

**Numérique :**

*Qualifie une représentation de l'information par un nombre fini de valeurs discrètes.*

*Se dit, par opposition à analogique, de la représentation de données ou de grandeurs physiques au moyen de caractères - des chiffres généralement - et aussi des systèmes, dispositifs ou procédés employant ce mode de représentation discrète.*

*Les progrès des technologies de l'information et de la communication reposent pour l'essentiel sur une innovation technique fondamentale : la numérisation. Dans les systèmes traditionnels - dits analogiques - les signaux (radio, télévisions, etc.) sont véhiculés sous la forme d'ondes électriques continues. Avec la numérisation, ces signaux sont codés comme des suites de nombres, eux-mêmes souvent représentés en système binaire par des groupes de 0 et de 1. Le signal se compose alors d'un ensemble discontinu de nombres : il est devenu un fichier de nature informatique.*



Anglais : *digital, numerical, numeric.*

(Source : Futura- Sciences [http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/informatique-3/d/numerique\\_584/](http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/informatique-3/d/numerique_584/) )

Le numérique permet de produire du texte, du son, de l'image fixe ou animée, et de les combiner, et donc simule tous les médias qui l'ont précédé. Le numérique, d'abord essentiellement sur supports physiques (par exemple CD audio, CD-Rom, DVD, etc....) a basculé avec le développement de l'Internet et des réseaux de transfert de données à haut débit vers l'accès en ligne à des données stockées sur un serveur (et éventuellement leur téléchargement). De ce fait, l'Internet est un « média à tout faire ». La numérisation permet le transfert des productions antérieures quel que soit le support d'origine. La numérisation 3D, qui permet de représenter les objets, intéresse particulièrement les musées.

### **Economie numérique :**

*Le terme économie numérique tente de conceptualiser le secteur des activités économiques liées au numérique. Ces activités peuvent être basées sur des modèles économiques classiques ou nouveaux tel que celui qui fonde le web 2.0 et plus particulièrement l'entreprise 2.0.*

*Souvent le terme économie numérique renvoie d'une manière réductrice au commerce électronique laissant de côté d'autres composantes telles que les services, les infrastructures et la technologie sous-jacente. Plus précisément, le terme devrait renvoyer aux télécommunications, audiovisuel, logiciel, réseaux informatique, services informatiques, services et contenu en ligne.*

*Le développement de l'économie numérique est crucial en ce qu'il entraîne en même temps le développement et la croissance des autres secteurs d'activités. De fait, le secteur de l'économie numérique représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale avec un taux de croissance double de celui de l'économie dans la plupart des pays développés.*

(Source : Wikipédia)

Dans le secteur culturel, l'économie numérique s'applique au développement de ressources et services en ligne, qu'il s'agisse d'une offre commerciale, d'une offre libre proposée par des moteurs de recherche ou plateformes financés par la publicité, d'une offre publique ou d'une économie parallèle fondée sur le piratage et l'échange « *peer-to-peer* ». L'économie numérique a d'abord touché les secteurs de la musique, de la vidéo et du cinéma, de la télévision à péage, avant de s'étendre à celui du livre.

L'offre culturelle peut se trouver combinée à des offres de téléphonie, d'abonnement combinés internet + téléphone + télévision, ou à celle de diffuseurs (la Fnac, etc...), de jeux vidéos, etc....

### **Pratiques culturelles :**

Telles que définies par l'enquête sur les pratiques culturelles des Français<sup>4</sup>, cela recouvre :

- l'utilisation de différents médias : l'utilisation de l'Internet (la « culture d'écran »), la télévision et la radio, la musique, les films, la lecture de la presse et de livres,

- la fréquentation d'équipements culturels : salles de cinéma, bibliothèques et médiathèques, lieux de spectacle vivant, d'exposition et de patrimoine, la pratique d'activités,

- les pratiques en amateur (traditionnelles ou sur ordinateur) : faire des photographies, faire des films ou des vidéos, faire de la musique, pratiquer une autre activité en amateur (théâtre ; danse ; écriture de journal intime, de poèmes, nouvelles ou romans ; peinture, sculpture ou gravure ; dessin ; artisanat d'art ; avoir une activité en amateur sur ordinateur (musique, journal personnel, activité graphique, blog ou site personnel),

Cette liste n'est pas limitative : par exemple les jeux vidéos (seul ou en groupe) deviennent une pratique culturelle, et trouvent leur place dans les lieux culturels (y compris les bibliothèques ou médiathèques).

Dans le traitement du sujet par les candidats, l'économie numérique a été souvent confondue avec l'innovation technologique, réduite par certains au marché du numérique (appareils téléphoniques, contenus de type *e-books* ou périodiques électroniques) ou par d'autres à la culture internet. Les pratiques culturelles qu'elle peut induire (réseaux sociaux, GPS...) sont peu abordées. Dans d'autres cas, elle a été réduite aux questions de droit d'auteur et de piratage, et sa dimension réelle (l'échange marchand) a été rarement évoquée. Les aspects économique et juridique sont souvent trop rapidement traités, HADOPI (parfois écrit « adopi » ou « odopi ») et DADVSI sont souvent cités mais très peu expliqués et parfois de façon confuse. Si la plupart des candidats ont des connaissances sur les pratiques et outils du web, le numérique est parfois limité au seul Internet. Les aspects relatifs aux phénomènes générationnels et à la fracture numérique sont peu évoqués.

Les pratiques culturelles sont conçues de façon trop restrictive. Les candidats abordent surtout le livre, la lecture et la fréquentation des bibliothèques, parfois la fréquentation des musées ou la musique et le cinéma. Les pratiques actives (écriture, création musicale et photographie) sont passées sous silence. Certains font une confusion avec les pratiques informationnelles.

Peu de candidats cherchent à préciser la nature de l'influence de l'économie numérique sur les pratiques culturelles. On relève beaucoup de lieux communs sur le numérique, des réécritures de cours aboutissant à des développements hors sujet, des citations de quelques exemples d'actualité brûlante (tablettes, Ipad), traités de manière approximative.

Il n'est pas rare de trouver une vision très moralisatrice ou catastrophiste sur les méfaits du numérique et les dangers d'Internet opposés aux bienfaits des bibliothèques, ce qui révèle une

---

<sup>4</sup> Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des français, enquête 2008*, Paris, La Découverte / Ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

certaine naïveté et un manque d'ouverture aux réalités économiques, des clichés, des raisonnements trop simplistes.

Peu de copies arrivent à problématiser, à aller au-delà de l'énumération ou du catalogue (des outils numériques et des sites) et à prendre de la distance par rapport au quotidien. On trouve trop souvent la restitution de connaissances mal digérées sur le numérique en bibliothèque. Les exemples, nombreux, sont rarement situés dans une argumentation ou une problématique.

Enfin, si un nombre important de candidats connaît, au moins de réputation, l'« *Enquête sur les pratiques culturelles des Français* », celle-ci n'est pas exploitée de façon nuancée (on cite surtout les déséquilibres en taux d'équipement des ménages) ni avec un recul critique, et sert rarement à illustrer le propos.

Les bonnes copies ont traité le sujet, avec des exemples pertinents, étayant un raisonnement qui tenait compte des deux notions de « pratiques culturelles » et d'« économie numérique », en les définissant et problématisant leurs relations. Elles parviennent à en saisir la spécificité par rapport à un modèle économique traditionnel de la culture (crise des médiateurs habituels, défi du droit d'auteur, etc.), sont capables d'énoncer les conséquences de cette évolution sur les pratiques culturelles (élargissement de l'accès, immédiateté, autonomie, participation, etc.) sont attentives à l'actualité du débat public sur ces sujets. Ce sont des textes raisonnables, sérieux, capables de nuances, et formulés dans une langue compréhensible et correcte.

Au plan formel, les copies présentent rarement un plan clair et suivi. Même quand il est annoncé, on regrette un certain éparpillement et des retours en arrière. Si dans l'ensemble, la grammaire et l'expression sont satisfaisantes, les défauts d'orthographe et d'expression, ainsi que l'absence de maîtrise de la dissertation, sont le lot des plus mauvaises copies. Certains abusent du franglais (« rebooster ») ou recourent à un langage quelque peu familier. Enfin, beaucoup de devoirs sont très longs (jusqu'à 12 pages), alors qu'il doit être possible de traiter le sujet en 6 à 8 pages bien construites.

### **2.1.2. Epreuve écrite d'admissibilité du concours interne : étude de cas**

L'épreuve d'étude de cas porte sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de 12 p. maximum présentant le cas à étudier (durée : 4 h ; coefficient : 4).

Le nombre de candidats présents à cette épreuve était de 554, soit 55% des inscrits. 14 candidats ont remis une copie blanche, 101 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5). La moyenne générale était de 8,11, celles des admissibles étant de 13,74. La note maximale atteignait 16.

Le sujet portait sur **un projet d'intégration d'une bibliothèque d'IUT au service commun de documentation d'une université.**

La nouveauté de l'épreuve a sans doute constitué un handicap pour de nombreux candidats, qui ne disposaient pas pour se préparer de référence à des sujets antérieurs. Mais quelques-uns ont su l'aborder dans l'esprit qui convenait, c'est-à-dire en se projetant dans des fonctions d'animateur d'équipe et de pilote de projet. L'épreuve a donc parfaitement rempli son rôle, en permettant de distinguer les candidats prêts à assumer les responsabilités qu'un agent de catégorie A est appelé à exercer.

**La formulation du sujet** a dérouté plusieurs candidats, en raison d'une variation de terme entre « directeur » et « directrice » du SCD. La mention de l'intégration de la bibliothèque de l'IUT n'était peut-être pas non plus suffisamment claire pour tous dans son énoncé. Le jury n'a donc pas pénalisé les copies qui présentaient une interprétation recevable. Mais dans un certain nombre de cas, le sujet n'a pas été compris du tout, faute des connaissances administratives minimales et / ou d'une lecture suffisamment attentive. C'est ainsi que certains candidats, bien que bibliothécaires au SCD, ont considéré que leur directeur était celui de l'IUT ; ou bien ont transféré une partie de la BU à l'IUT –alors que celui-ci manquait de place. On est allé jusqu'à proposer une réorganisation complète de l'ensemble de l'Université et de ses composantes, ce qui était totalement hors-sujet. La confusion entre « formation à la recherche documentaire » et « formation continue » s'est rencontrée aussi dans plusieurs copies, témoignant d'une connaissance trop approximative de l'environnement universitaire.

Ces erreurs sont d'autant moins admissibles que les documents fournis dans le dossier donnaient toutes les informations utiles. Mais la lecture de documents réglementaires, d'organigrammes, de tableaux d'activité, ne semble pas familière à tous les candidats.

**Le traitement du sujet** montre que la méthode de l'étude de cas n'est pas maîtrisée : cette épreuve appelle un document **rédigé**, à partir d'un problème **spécifique identifié** par le candidat. Le libellé de l'épreuve insistait volontairement sur ce point, en évoquant les enjeux et les difficultés de l'entreprise. Or dans la majorité des copies **l'introduction** se borne à reprendre des éléments de l'énoncé, le plus souvent en les paraphrasant. Rares sont celles qui se placent dans une approche « projet », encore plus celles qui témoignent d'une vision stratégique. Le plan, quand il est annoncé, se résume trop souvent aux axes suggérés dans le

sujet, voire à une approche strictement chronologique. Autrement dit, les candidats ont du mal à s'approprier le sujet, et à identifier clairement leur rôle.

Le **développement** du devoir pâtit évidemment de ces lacunes. Certains candidats font un état des lieux trop long et limitent la gestion du projet à la description des différentes opérations à accomplir, sans même préciser qui en sera chargé, ni dans quel cadre (équipe projet, groupes de travail, partenaires...), ni avec quels moyens. Plus grave : dans de trop nombreux cas, la focalisation se fait sur le seul traitement des collections, l'offre de services étant totalement absente. Les aspects strictement techniques eux-mêmes ne sont pas toujours traités de façon cohérente.

D'autres candidats se sont lancés dans l'**empilage de projets**, à coup de dizaines de milliers d'euros, sans mention de l'origine des budgets : élargissement des horaires de la BU sous prétexte que l'unique personnel ITRF intégrait l'équipe BU, mise en place d'un labo de langues, d'une salle informatique...

Plus préoccupant, très peu de candidats ont effectivement proposé un **calendrier** de mise en œuvre du projet, alors que c'était très clairement spécifié dans le sujet. Ils l'ont même parfois annoncé dans leur introduction sans pour autant le proposer réellement.

Enfin, lorsqu'il y a une **conclusion**, celle-ci ouvre très peu de perspectives. Pourtant, le sujet évoquait plusieurs pistes relatives à la pérennisation de l'opération.

**Du point de vue de la forme**, l'expression (orthographe, syntaxe) est globalement satisfaisante. C'est un point très positif que le jury se plaît à souligner. Il est d'autant plus regrettable de devoir mentionner des erreurs sur le vocabulaire bibliothéconomique et technique (*côte, récollement, pilloner, désherbatation...*).

Quelques devoirs étaient inférieurs au **niveau de présentation** minimum que l'on attend (nombreux blancs et ratures, présentation générale sale).

Enfin, un nombre limité de candidats n'a manifestement pas terminé dans le temps imparti.

#### **Les meilleures copies sont celles qui ont :**

- adopté un style clair et synthétique dès l'introduction, en dégageant une problématique et en annonçant un plan,
- présenté un devoir rédigé, et équilibré entre ses différentes parties,
- considéré le cas proposé comme un projet à mener, pas seulement dans ses aspects techniques, mais dans sa dimension stratégique et opérationnelle,
- proposé une approche globale (collections et services),
- pris en compte les facteurs humains : animation d'équipe, relations avec la hiérarchie et les partenaires, intégration du nouvel arrivant, circulation de l'information...
- rédigé un calendrier par mois ou par trimestre,
- proposé un suivi du projet (enquête ou autre...).

## 2.2. Épreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 9 au 12 mai 2011. Cette année, l'oral du concours de bibliothécaire s'est déroulé après l'admission au concours d'entrée à l'ENSSIB : 4 admissibles au concours externe de bibliothécaire et 1 admissible au concours interne de bibliothécaire ont été reçus à l'ENSSIB.

Etant donné le nombre d'admissibles au concours interne, inférieur à 50, pour chacune des épreuves, les candidats internes ont été auditionnés au sein d'une seule commission, distincte de celles auditionnant les candidats externes. Les commissions d'oral ont été organisées ainsi :

Concours externe : Epreuve de motivation professionnelle : 2 commissions

Epreuve de culture générale : 2 commissions

Epreuve facultative de langue vivante : 6 commissions (2 en anglais, 1 en allemand, 1 en espagnol, 1 en portugais, 1 en russe)

Concours interne : Epreuve de motivation professionnelle : 1 commission

Epreuve de culture générale : 1 commission

### 2.2.1. Résultats des épreuves orales

- **Concours externe de bibliothécaire**

**Tableau 16 – Concours externe : résultats des épreuves orales d'admission**

<b>Entretien de motivation professionnelle</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Liste complémentaire</b>
	<b>64</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
Présents	57	20	21
Moyenne	12,66	15,66	12,85
Note minimum	4	13	7
Nombre de notes inférieures à 10	14	0	4
Note maximum	17,50	17,50	16,5
<b>Entretien de culture générale</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Liste complémentaire</b>
	<b>64</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
Présents	58	20	21
Moyenne	11,73	14,75	11,75
Note minimum	4	9	18
Nombre de notes inférieures à 10	20	1	6
Note maximum	18	18	6

<b>Epreuve facultative de langue</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Liste complémentaire</b>
	<b>64</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
Candidats ayant choisi une langue facultative	61	18	19
Présents	50	18	17
Moyenne	12,82	14,17	13
Note minimum	5	7	8
Nombre de notes inférieures à 10	11	1	4
Note maximum	19	19	18
<b>Allemand</b>			
Candidats ayant choisi l'allemand	5	1	3
Présents	5	1	3
Moyenne	14,4		
Note minimum	8		8
Note maximum	19	19	15
<b>Anglais</b>			
Candidats ayant choisi l'anglais	41	12	13
Présents	36	12	11
Moyenne	12,7	12,0	14
Note minimum	5	11	8
Note maximum	19	19	18
<b>Espagnol</b>			
Candidats ayant choisi l'espagnol	8	4	2
Présents	7	4	2
Moyenne	11,7	12,75	10,5
Note minimum	7	7	9
Note maximum	15	15	12
<b>Portugais</b>			
Candidats ayant choisi le portugais	1	1	0
Présents	1	1	
Moyenne			
Note minimum			
Note maximum	17	17	
<b>Russe</b>			
Candidats ayant choisi le russe	1	0	0
Présents	1		
Moyenne			
Note minimum			
Note maximum	15		

▪ **Concours interne de bibliothécaire**

Tableau 17 – Concours interne : résultats des épreuves orales d'admission

<b>Entretien de motivation professionnelle</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Liste complémentaire</b>
	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Présents	32	10	10
Moyenne	10,61	12,95	11,65
Note minimum	6	7,50	6
Nombre de notes inférieures à 10	15	1	4
Note maximum	17	17	15
<b>Entretien de culture générale</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>	<b>Liste complémentaire</b>
	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Présents	32	10	10
Moyenne	9,42	12,05	10,7
Note minimum	5	5	7,5
Nombre de notes inférieures à 10	18	2	6
Note maximum	18	18	12

Les épreuves ne peuvent être comparées à celles des sessions antérieures, le précédent entretien de culture générale (qui visait aussi à sonder la motivation professionnelle) étant remplacé par deux entretiens distinguant ces deux objectifs. On notera toutefois que les moyennes obtenues aux épreuves d'entretien sont supérieures à celles de la session 2009 (11,07 à l'externe, 10,66 à l'interne).

L'épreuve de langue vivante, devenue facultative au concours externe, a été choisie par 61 des 64 admissibles, mais seuls 50 des 58 candidats présents aux entretiens l'ont soutenue. Sur ces 50 candidats, 11 ont eu une note inférieure à 10, et n'en ont retiré aucun bénéficiaire, et 39 ont vu leurs résultats majorés du double des points supérieurs à 10, un coefficient 2 étant affecté à cette épreuve. 2 candidats n'ayant pas présenté cette épreuve ont été admis. On constate donc que **la quasi-totalité des candidats admis au concours externe ont passé avec succès cette épreuve facultative.**



## 2.2.2. *Epreuves orales communes aux concours externe et interne*

### ▪ **Entretien de motivation professionnelle**

#### ➤ *Concours externe*

On remarque une hétérogénéité notable dans le niveau des candidats, traduite par un éventail de notes allant de 4 à 17,5. La moyenne générale est de 12,66, avec 14 notes inférieures à 10, 11 entre 10 et 13, 19 entre 13 et 16, et 13 égales ou supérieures à 16.

Dans l'ensemble, le jury a remarqué une bonne présentation générale, autant dans l'expression que dans le comportement. La plupart des candidats ont correctement géré leur stress.

Les candidats ont souvent mal compris la nature de cette épreuve. En effet, beaucoup se sont livrés à une analyse du texte et à un commentaire qui étaient souvent de l'ordre de la paraphrase. La majorité a rencontré de réelles difficultés pour poser une problématique. Très peu de candidats ont su faire preuve d'un regard critique et distancié. De même, ils ont été peu nombreux à élargir leur commentaire au monde des bibliothèques.

Les candidats qui ont réussi à présenter un commentaire correct sont ceux qui se sont préparés à cette épreuve et plus généralement à ce concours. Il faut vraiment recommander aux candidats de se documenter sur le fonctionnement des bibliothèques, des universités, etc. Toutefois, le jury a constaté des prestations souvent décevantes chez des candidats qui ont tout de même une certaine expérience en bibliothèque. On en reste souvent à un discours vague, théorique et convenu sur la profession.

Les candidats ont généralement éprouvé des difficultés à exprimer clairement leurs motivations pour devenir bibliothécaire... Ils ont beaucoup de difficultés à se projeter dans ces fonctions, particulièrement dans le domaine du management, et à se positionner par rapport à l'ensemble d'une équipe et à une hiérarchie. Il leur est recommandé de visiter des bibliothèques, et de se renseigner sur leur fonctionnement.

On peut noter enfin avec satisfaction une assez bonne connaissance des grands thèmes d'actualité du monde des bibliothèques et des sources d'information institutionnelles et professionnelles (revues, sites web, blogs), on a particulièrement apprécié la maîtrise de certains candidats sur la notion de *learning centres*.

Parmi les candidats issus de formations purement universitaires, la plupart n'ont manifestement aucun souvenir de la BU fréquentée lors de leurs études, même pour ceux qui ont exercé des emplois de moniteurs. Manifestement l'expérience, même courte, n'a pas été mise à profit.

Le jury a également observé une méconnaissance assez générale du cadre institutionnel, et en particulier de la fonction publique et du statut des fonctionnaires (peu de candidats savent que les fonctionnaires touchent un traitement).

Certains candidats ignorent que les bibliothécaires d'État ne sont pas affectés dans les bibliothèques municipales classées. On remarque aussi une méconnaissance générale des concours ITRF BAP F, de catégorie équivalente. Si on relève quelques exemples réussis de réorientation professionnelle (deux venant du monde de l'édition), d'autres sont moins convaincants (plusieurs enseignants n'ayant aucune notion de la réalité du travail en bibliothèque et considérant que leur reconversion va de soi). Il ne suffit pas d'aimer lire pour travailler en bibliothèque, c'est peut-être une banalité, mais elle doit être rappelée fortement, dans un contexte où les reconversions au sein même de la fonction publique vont se multiplier.

#### ➤ *Concours interne*

La moyenne est de 10,61, avec 15 notes inférieures à 10, 10 entre 10 et 13, et 7 supérieures à 13.

L'épreuve, nouvelle pour le jury comme pour les candidats, a correspondu aux attentes, dans la mesure où elle semble avoir réellement permis de tester la capacité à se projeter dans les fonctions de bibliothécaire.

Si l'on a pu noter quelques cas de discordance importante entre les résultats de l'entretien de culture générale et l'entretien de motivation professionnelle, s'agissant de futurs cadres, il est primordial de s'assurer de leurs aptitudes à la gestion d'équipes, et d'être très vigilant sur le « savoir-être ».

**Les textes** par lesquels commençait l'entretien portaient sur des situations professionnelles « classiques », le plus souvent faciles à transposer dans le secteur de la fonction publique ou des bibliothèques (recrutement, égalité professionnelle, stress, harcèlement, reconnaissance au travail, gestion des compétences, formation, qualité de l'accueil, organisation,...). Les candidats au concours internes ont tous vécu ce type de situation et ils ont tous su mettre à profit les 10 minutes de commentaire qui leur étaient imparties. Aucun n'est resté à court d'idées, un seul a été en grande difficulté dans sa gestion du temps et a dû être rappelé à l'ordre pour conclure dans les délais.

La paraphrase n'a pas toujours été évitée, mais les candidats, qui s'étaient (ou avaient été) visiblement bien préparés, ont presque toujours su situer le texte, proposer un plan et élargir la réflexion. La méthode et l'esprit de l'épreuve semblent donc avoir été compris.

#### **L'échange entre le candidat et le jury**

**L'existence du dossier de RAEP** et le fait que le jury avait pu l'étudier avant l'épreuve a permis un dialogue fructueux, à la fois sur le commentaire de texte (qu'on pouvait enrichir à partir de la situation du candidat) et sur le parcours de l'agent.

La **présentation** de ce dossier appelle cependant quelques commentaires :

- Dans un cas, ce dossier a été complété à la main. Il faudrait préciser explicitement qu'on attend un document électronique.

- Il serait utile de distinguer, dans le tableau du parcours de formation, la formation diplômante ou qualifiante des stages de formation professionnelle continue. Aucune information n'est donnée sur le niveau scolaire et universitaire.
- Le parcours professionnel doit être présenté dans l'ordre chronologique inverse, de façon à mettre en évidence les fonctions actuelles du candidat. En revanche, ce n'est pas très pertinent pour le rapport d'activité. En tout état de cause, les rapports d'activité les mieux présentés sont ceux qui privilégient l'essentiel, à savoir la progression de carrière, l'acquisition de compétences utiles à un futur bibliothécaire, les responsabilités exercées (encadrement, coordination, conduite de projet...), et non ceux qui retracent de façon linéaire et sans mise en perspective l'ensemble des étapes du parcours.
- Les candidats avaient la possibilité de fournir deux documents à l'appui de leur rapport d'activités, pour illustrer leurs compétences. Il conviendrait de veiller à la pertinence de ces documents par rapport à l'objectif poursuivi, et de limiter leur volume.
- Le jury doit aussi être en mesure d'apprécier, dans les fiches-action qui ont souvent été fournies en guise de documents d'accompagnement, le rôle réel joué par le candidat.
- Dans le même ordre d'idées, seuls deux candidats ont joint un organigramme à leur dossier. Or c'est un document précieux pour aider à les situer dans leur environnement de travail.

En tout cas, l'entretien est un complément indispensable au dossier de RAEP : certains dossiers, intéressants sur le papier, émanaient de candidats manquant pour le moins de motivation et de conviction. Au contraire, certains dossiers peu étoffés (candidats relativement jeunes dans la profession) n'ont pas empêché le jury de reconnaître un véritable projet, et des qualités personnelles et professionnelles prometteuses.

Enfin, le jury a pu regretter, dans certaines prestations, un certain conformisme, ou la soumission à des effets de mode. Peut-être est-ce lié à des préparations trop « formatées » ? Toujours est-il que, sur des sujets comme la formation des usagers par exemple, on pouvait noter un certain décalage entre l'intérêt affiché par le candidat pour cette activité et la profondeur de sa réflexion personnelle sur le sujet. Il ne s'agit pas de sélectionner des bibliothécaires coulés tous dans le même moule, mais d'apprécier la personnalité, la conviction et la motivation personnelles d'agents appelés à travailler dans des environnements variés et à s'y adapter.

#### ▪ **Entretien de culture générale**

##### ➤ *Concours externe :*

L'éventail des notes est assez large, de 4 à 18. La moyenne générale est de 11,73, avec 20 notes inférieures à 10, 11 notes comprises entre 10 et 13, 15 notes entre 13 et 16, et 12 notes égales ou supérieures à 16.

L'épreuve consiste en un commentaire de texte pendant 10 minutes, suivis de 20 minutes de questions destinées à apprécier la culture générale du candidat et sa capacité d'argumentation et de rebond. Il ne s'agit pas de piéger le candidat au moyen de questions difficiles, mais d'observer ses réactions et sa façon d'appréhender les problèmes qui lui sont soumis.

Le choix a été fait de ne pas interroger le candidat sur l'histoire ou le fonctionnement des bibliothèques, afin de ne pas doubler l'épreuve de motivation. Le jury ne s'est pas non plus aventuré à poser des questions à brûle pourpoint pour sonder toute la culture générale du candidat : il a utilisé toutes les ressources de l'exposé des candidats, toutes les suggestions ou questions possibles que les textes mêmes contenaient, mais il a évité le côté « grand oral de l'ENA ».

Les textes proposés dans le cadre de la session 2011 se rapportaient surtout à l'économie de la culture et au numérique en particulier. Certains étaient en forte résonance avec le sujet de l'épreuve écrite de composition. Dans ce cas, il a été parfois difficile de juger la culture réelle du candidat dans la partie consacrée au commentaire. Le jury a pris en compte l'hétérogénéité entre les textes dans sa conduite des entretiens, sans chercher à déstabiliser les candidats. Qu'un candidat ne parvienne pas à commenter pendant 10 minutes un texte sur l'ICANN (*International Corporation for Assigned Names and Numbers*) ne signifie pas que sa culture générale et sa capacité d'argumentation soient inférieures à celle du candidat qui a tiré le texte sur la Maison de l'Histoire de France.

Le fait de ne pas disposer des dossiers administratifs des candidats apporte une plus-value en termes d'égalité de traitement des candidats. Les commissions ne sont ainsi pas inconsciemment influencées par des informations (cursus dans l'enseignement supérieur, parcours antérieur).

Le fait de ne pas mêler les candidats externes et internes (nouveau de cette session) permet également aux commissions de disposer d'une meilleure appréciation globale des candidats. Il est plus simple de comparer le niveau de culture générale au sein d'un groupe homogène. Comparer les prestations entre les externes et les internes est faussé dans la mesure où ces deux groupes ne disposent pas du même arrière-plan culturel.

Les consignes de l'épreuve orales sont globalement bien respectées de la part des candidats. Très peu de candidats ont eu des difficultés à commenter pendant 10 minutes le texte qu'ils avaient tiré au sort. Dans la majorité des cas, les candidats interviennent pendant 8 à 10 minutes. Le respect des durées traduit un bon niveau de préparation des candidats. Seuls de rares candidats ont réalisé des interventions inférieures à 5 minutes. A quelques exceptions près, les présentations ont été sur la forme plus que convenable. Le jury a particulièrement apprécié les exposés dynamiques et les candidats dont une impression de conviction s'est dégagée.

La qualité des commentaires amène plus de réserve. Certes le contenu inégal des textes a indubitablement produit des prestations de nature différente, mais certains candidats s'en accommodent mieux que d'autres. La majorité des candidats ont présenté un commentaire structuré et équilibré : présence d'une introduction avec une mise en contexte, annonce claire

de la problématique et du plan. Les développements ont cherché à mettre en relation le texte et une argumentation développée. Quelques candidats ont néanmoins présenté leur texte sans plan et quelques autres se sont limités à le paraphraser. Ces défauts, sans être rédhibitoires, ont un effet sur la qualité de l'intervention du candidat. Ils laissent apparaître des difficultés à structurer son discours ou à mobiliser ses connaissances générales pour comprendre et commenter le texte, ou pour élargir le sujet. Ces commentaires ont entraîné dans tous les cas des conversations au cours desquelles les lacunes du candidat se sont vues confirmer.

Les échanges à la suite du commentaire ont visé à repréciser certaines idées du candidat lorsque celles-ci étaient effleurées ou trop peu développées. Il s'agit de vérifier qu'aucun contresens n'ait été commis lors du commentaire. Pour les commentaires les moins bons, les questions ont servi à aiguiller le candidat vers des dimensions du texte qui avaient été complètement ignorées. Trop de candidats utilisent le texte comme un prétexte à discussion et non comme la base de leur commentaire. Il convient de rappeler à ce titre que les candidats peuvent donner leurs idées personnelles à condition qu'elles soient argumentées.

Le temps consacré aux questions de culture générale n'a pas servi d'interrogatoire savant. Il a plutôt été question de prolonger la discussion entamée avec le candidat et de l'ouvrir à l'actualité. Plus que de vérifier les connaissances des candidats, cette partie de l'oral a cherché à observer leurs capacités de réponse et de rebond. Dans le cadre des connaissances, il faut néanmoins souligner que la culture administrative d'une forte majorité des candidats qui se présentent est trop lacunaire et trop faible. Les institutions européennes et leur fonctionnement (rôle de la Commission européenne et processus de désignation, par exemple) sont largement méconnus. Ces lacunes sont d'autant plus dommageables qu'elles sont généralement liées à une méconnaissance de l'histoire des institutions françaises (organisation administrative notamment). Le jury n'attend pas une culture juridique pointue de la part des candidats mais considère que les institutions européennes actuelles et le découpage administratif du territoire français (nombre de régions, création des départements) font partie d'un socle culturel dont doit disposer un candidat.

Dans un ordre d'idées identique, la faiblesse des connaissances de base sur le droit d'auteur en France est à déplorer chez un nombre important de candidats. Les candidats qui souhaitent intégrer le corps des bibliothécaires doivent maîtriser ces notions. Elles vont constituer en effet pour nombre d'entre eux la base de leur environnement professionnel.

La commission note également chez certains candidats des lacunes inquiétantes en histoire de l'art, en littérature et en sciences.

A l'inverse, les bons candidats se démarquent par une solide culture générale insérée dans un propos clair, cohérent et par une solide capacité d'argumentation et de conviction. La présence de ces qualités a joué un rôle fondamental dans l'appréciation et la sélection des candidats

La difficulté de sélectionner un nombre important de textes (60) a amené, par la force des choses, certains textes à être plus techniques, moins ouverts à la discussion que d'autres. Un nombre important de textes portait sur l'économie des médias, ou certains aspects assez

techniques d'internet, au détriment de sujets plus classiques sur l'actualité culturelle ou sociale, moins représentée.

Sans doute serait-il plus pertinent, pour une comparaison plus aisée entre les candidats, de donner moins de textes mais de faire passer tous les candidats d'une même plage horaire sur le même texte. La sélection des textes en serait également facilitée. **Cela imposerait de modifier l'arrêté d'organisation du concours pour supprimer le tirage au sort des textes par le candidat.**

➤ *Concours interne*

L'éventail des notes va de 6 à 17, avec une moyenne de 9,42. 19 notes sont inférieures à 10, 8 sont entre 10 et 13, 4 entre 13 et 16, et 1 seule supérieure à 16.

Le jury a auditionné des candidats qui avaient manifestement bien ou très bien préparé l'exercice de commentaire chronométré ; deux furent toutefois pressés de conclure. D'une manière générale, les candidats ont proposé un plan en deux ou trois parties pour ce commentaire.

En fonction du texte tiré au sort, les candidats furent interrogés sur des points de géographie de la France, des villes et des pays cités, des points de l'histoire de France, des villes et villes sites patrimoniaux de la France. Dans une suite logique, les candidats furent également sollicités à partir des réponses ou des éléments de réponse, fournis aux membres de la commission. Malheureusement, certains s'aventurent dans des domaines et sur des terrains qu'ils ne connaissent pas et se retrouvent bien démunis pour développer une réponse ou éclairer les membres de la commission sur un aspect direct ou connexe au sujet évoqué. Ainsi, des candidats se retrouvent incapables de répondre à des questions élémentaires de culture générale relevant du programme scolaire de l'enseignement primaire ou secondaire.

Dans le domaine des bibliothèques, un nombre non négligeable de candidats internes, ce qui est encore plus alarmant et surprenant, présente des lacunes manifestes dans le domaine historique du livre manuscrit ou imprimé et de l'édition française. Pris en défaut sur ces points, ils sont alors incapables de corriger ou de rectifier leurs réponses erronées en répondant aux questions de culture générale, posées dans la perspective de les remettre sur la bonne voie, à l'image de François 1er situé au XIIIe siècle ou du dépôt légal du livre imprimé imposé en 1811.

Inversement, les meilleurs candidats furent en mesure de répondre à des questions simples, relatives au texte, et fournir des réponses détaillées ou étoffées sur des points de culture générale parfois très éloignés de ce même texte ; ces questions ayant été formulées à partir de réponses jugées satisfaisantes. Ils montrèrent ainsi, aux membres de la commission, de réelles connaissances et purent les replacer dans un contexte géographique, historique ou patrimonial plus large et, le plus souvent, éloigné du monde des bibliothèques.

Il est donc satisfaisant de constater que les candidats bien préparés à cet exercice oral et possédant une réelle culture générale peuvent raisonnablement faire une bonne ou une très bonne prestation, particulièrement appréciée et remarquée par les membres de la commission.

Inversement, il est particulièrement décevant d'entendre des candidats, peu nombreux toutefois, non préparés à une prestation orale et dépourvus d'un minimum de culture générale.

Dans cette perspective, le jury appelle l'attention des candidats sur la nécessité de maîtriser des connaissances minimales sur la géographie, l'histoire et les institutions de la France.

### **2.2.3. *Epreuve orale facultative de langues du concours externe***

#### **▪ Anglais**

En anglais, comme c'est souvent le cas, il y avait beaucoup de candidats, mais les deux commissions ont constaté que la majorité avait préparé l'épreuve. Il n'y a pas eu cette année de candidats qui découvriraient l'épreuve, et qui ignoraient que la conversation porte sur tout le texte, et non uniquement sur le passage à traduire.

Bien entendu, il faut que les candidats se persuadent que lorsque le jury leur demande soit de préciser une traduction, soit s'ils maintiennent un terme ou une expression, ce n'est pas pour leur tendre un piège mais pour les amener à revenir dans la bonne voie ou pour se faire confirmer ce qu'on a pensé entendre sans en être sûr. Le jury ne tend pas de pièges au candidat et il est désolant de voir que certain(e)s candidat(e)s perdent leurs moyens face à ces demandes de précisions.

Les candidats ont su situer le texte, parler brièvement du journal ou du périodique duquel il était issu. Attention à ne pas confondre *Time* magazine hebdomadaire des Etats-Unis et *The Times* quotidien britannique. Connaître, au moins de nom, les journaux et les périodiques américains et britanniques de qualité peut s'avérer utile.

Une grande partie des candidats a un niveau d'anglais oral de bonne tenue. L'accent n'est pas toujours parfait, mais pour la majorité des candidats l'anglais est parfaitement intelligible. Il faut souligner que même quand on est stressé il faut articuler et parler suffisamment fort pour être compris.

La fréquentation régulière des périodiques, en particulier des hebdomadaires, est à conseiller.

#### **▪ Allemand**

Cinq candidats se sont présentés à l'épreuve d'allemand. Un seul candidat ne satisfaisait pas aux exigences de cette épreuve. Une prononciation fautive, un vocabulaire approximatif ainsi qu'une syntaxe hasardeuse rendaient la compréhension de l'exposé difficile et ne permettaient pas l'expression d'une opinion personnelle justifiée et argumentée.

Les autres candidats se sont exprimés dans une langue assez riche – emploi de modalisateurs, de corrélatifs ainsi que du subjonctif II et de la voix passive. Même si l'on a pu noter, ici ou là, quelques imprécisions de vocabulaire, les candidats sont parvenus à prendre position sur les sujets proposés et ce de façon argumentée et critique. Ils ont également pu mettre en avant leurs connaissances du monde germanique et des réalités sociales et économiques de la R.F.A. ou de l'ex-R.D.A.

Enfin, le jury a valorisé le dynamisme de la prestation orale des candidats qui ont réussi à s'approprier les idées directrices des textes proposés et à participer à une véritable discussion orale.

On ne peut donc que conseiller de lire régulièrement la presse germanophone, de s'entraîner à la présentation organisée de documents ainsi qu'à la tenue d'une discussion argumentée.

#### ▪ **Espagnol**

8 candidats avaient choisi l'espagnol, 7 se sont présentés. Ils prennent visiblement plaisir à parler espagnol. Le niveau est hétérogène, mais tous essaient de mobiliser leurs connaissances au service de la communication. Ils sont dans l'ensemble réactifs aux questions posées et montrent une culture hispanique certaine.

Si le texte doit rester un support, il n'est pas toujours compris dans ses finesses. Parfois le sens littéral échappe. La traduction est dans l'ensemble honnête, les candidats tentent d'éviter le mot à mot et proposent parfois des tournures recherchées.

S'agissant de la traduction, les candidats ont fait preuve d'une bonne maîtrise du temps. Ils ont réussi également à reformuler les traductions erronées ou inexactes. Parfois, néanmoins, les traductions mot à mot ont pu desservir des candidats qui se contentaient de rapprochements aléatoires. On notera que tant du point de vue de la syntaxe que du vocabulaire les extraits proposés étaient relativement accessibles. Par voie de conséquence, les questions adressées aux candidats visaient surtout à les aider à améliorer leur prestation.

Concernant le commentaire, les textes soumis à l'attention des candidats invitaient d'une manière générale à réfléchir sur le rôle des bibliothèques dans la diffusion de l'information et de la presse, sur les nouveaux enjeux liés à l'émergence des nouvelles technologies ainsi que sur l'évolution des pratiques culturelles de la population. Le jury a favorablement perçu les candidats ayant fait preuve d'une connaissance de la presse hispano-américaine. Certains candidats ont pu même offrir un panorama fidèle de la presse écrite espagnole. Les perles lourdement sanctionnées sont celles qui témoignent d'une maîtrise insuffisante de la conjugaison des verbes, et en particulier, la confusion entre "ser" et "estar".

Au niveau de l'expression orale, l'accentuation fait souvent l'objet d'une prise en défaut. En revanche, les candidats qui prennent plus de temps pour s'exprimer se trompent plus rarement et leur articulation est plus fiable tout en restant fluide. Aussi, par delà les prises de position hâtives, le jury a apprécié la capacité des candidats à argumenter leurs opinions à l'aide des exemples.

#### ▪ **Portugais ; russe :**

1 seul candidat s'étant présenté dans chacune de ces langues.





### **3. Conclusion et recommandations**

A l'issue de cette première session du concours de recrutement de bibliothécaires organisée selon les nouvelles épreuves, qui différencient notamment à l'écrit les concours externe et interne, et mettent l'accent à l'oral sur la motivation professionnelle, le président du jury constate à la fois la forte attractivité du corps des bibliothécaires, attestée par le nombre de candidats inscrits, et la nécessité pour ces candidats de préparer sérieusement les épreuves. Cela suppose de consolider sa propre culture générale sur des notions qui ont pu être oubliées depuis le collège ou le lycée, de se renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique et sur le statut des bibliothécaires, de se tenir à jour régulièrement de l'actualité, de s'informer sur les bibliothèques ou mieux d'y effectuer des stages afin de vérifier ses propres motivations, de s'entraîner aux différentes épreuves en respectant aussi bien les exigences de contenu qu'une expression et un style corrects. Nous espérons que la lecture de ce rapport aidera les candidats en ce sens.

Le bilan de la session 2011 conduit également le président du jury à proposer une modification devant intervenir dès la prochaine session, visant à une plus grande égalité entre les candidats lors des épreuves d'entretien orales : supprimer le tirage au sort par le candidat du texte à commenter, les candidats convoqués à la même plage horaire se verraient alors proposer le même texte, ce qui facilitera leur évaluation par le jury.

## **Remerciements**

Le président du jury remercie très vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Il exprime toute sa gratitude à la vice-présidente Mme Annie COISY, à M. Benjamin GILLES et M. Nicolas DEBASTE, qui ont coordonné les épreuves, ainsi qu'à Mmes Anne-Marie-BERNARD, Louise DESSAIVRE et Messieurs Christophe CLOQUIER et Jean-Claude UTARD, qui ont présidé des commissions d'oral.

Pierre CARBONE

Inspecteur général des bibliothèques

Président du jury

# Annexes

## 1) Textes réglementaires :

- Arrêté du 26 mars 1992 fixant la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe de recrutement de bibliothécaires
- Arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de bibliothécaires
- Arrêté du 27 août 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires
- Arrêté du 2 février 2011 fixant au titre de l'année 2011 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires
- Arrêté du 22 janvier 2011 portant nomination du jury pour les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires, au titre de l'année 2011

## 2) Sujets de la session 2011

- Sujets des épreuves écrites d'admissibilité
  - Concours externe, note de synthèse
  - Concours externe, composition
  - Concours interne : étude de cas
- Sujets des épreuves orales d'admission
  - Concours externe et interne, entretien de motivation professionnelle
  - Concours externe et interne, entretien de culture générale
  - Concours externe, épreuve facultative de langue vivante

ARRETE

**Arrêté du 26 mars 1992 fixant la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe de recrutement de bibliothécaires**

NOR: MENN9200782A

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
Vu le décret no 92-29 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des bibliothécaires, notamment son article 4,

Arrête:

Art. 1er. - La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe de recrutement de bibliothécaires comprend, outre les titres ou diplômes exigés des candidats au premier concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration, les titres et diplômes suivants:

- 1o Diplôme national sanctionnant un deuxième cycle ou un troisième cycle d'études supérieures;
- 2o Titre d'ingénieur délivré conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet 1934 relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur;
- 3o Titre ou diplôme de l'enseignement technique homologué, en application de la loi du 16 juillet 1971, aux niveaux I et II de la Nomenclature interministérielle des groupes de formation;
- 4o Titre d'ingénieur maître;
- 5o Titre ou diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires délivré par une autorité administrative ou un établissement d'enseignement public ou un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- 6o Titre ou diplôme étranger correspondant à un diplôme national d'enseignement supérieur français d'un niveau au moins égal à la licence et valable de plein droit sur le territoire de la République française;
- 7o Décision de validation délivrée par le président d'une université ou le directeur d'un établissement d'enseignement supérieur public en application du décret no 85-906 du 23 août 1985 en vue d'une inscription sans réserve en deuxième année de second cycle ou en troisième cycle d'études supérieures;
- 8o Titre ou diplôme étranger homologué en qualité de licence ou de maîtrise en application du décret du 2 août 1960;
- 9o Titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins trois années, délivré dans un autre Etat membre de la Communauté économique européenne.

Art. 2. - Le directeur des personnels d'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1992.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur des personnels

d'enseignement supérieur

J. GASOL

## Modalités d'organisation du concours externe et du concours interne

NOR : ESRH1000233A

arrêté du 11-6-2010

ESR - DGRH

---

*Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 92-29 du 9-1-1992 modifié, notamment article 5*

---

Article 1 - Le concours externe de recrutement de bibliothécaires comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

### 1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

### 2. Épreuves orales d'admission

a) Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

b) Entretien de culture générale avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

c) Épreuve orale facultative de langue comportant la traduction d'un texte rédigé en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription), suivie d'un échange dans la même langue avec le jury à partir de questions posées par celui-ci portant sur ledit texte. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation de la traduction. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

Seuls sont pris en compte en vue de l'admission les points au-dessus de la moyenne (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes, dont traduction : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 2).

À l'issue des épreuves d'admission, les ex-aequo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve de note de synthèse puis, le cas échéant, par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle.

Article 2 - Le concours interne de recrutement de bibliothécaires comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

### 1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas dont le programme figure en annexe 1 du présent arrêté, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

### 2. Épreuves orales d'admission

a) Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

En vue de cette épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 du présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

b) Entretien de culture générale avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

À l'issue des épreuves d'admission ; les ex-aequo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'étude de cas puis, le cas échéant, par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle.

Article 3 - Le jury établit par ordre de mérite, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du nombre total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants.

Le ministre chargé de l'Enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission de chaque concours dans l'ordre présenté par le jury.

Article 4 - Le jury de chaque concours est nommé chaque année par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Il comprend un président et au moins quatre autres membres, dont la moitié au moins appartient au personnel scientifique des bibliothèques.

En fonction des options, des correcteurs sont désignés par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur pour participer avec l'un des membres du jury à la correction des épreuves ou à l'interrogation. Ils participent aux délibérations du jury avec voix consultative pour l'attribution des notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont corrigées.

Article 5 - L'arrêté du 30 avril 2004 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de bibliothécaires est **abrogé**.

Article 6 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 11 juin 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

#### **Annexe 1**

##### **Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires**

- Les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle
- Les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections
- Rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information
- Économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information
- Publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication
- Statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires

#### **Annexe 2**

##### **Rubriques du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

###### **Identification du candidat**

- Nom de naissance
- Nom d'usage ou de femme mariée
- Prénom

###### **Votre situation actuelle**

- Fonctionnaire ou agent non titulaire de droit public
- Ministère/collectivité territoriale/établissement
- Direction/Service
- Statut
- Corps ou catégorie
- Grade d'appartenance

###### **Votre formation professionnelle et continue**

Les actions de formation professionnelle et continue que vous jugez importantes pour votre compétence professionnelle

###### **Votre expérience professionnelle et ses acquis**

Présentez dans un rapport d'activité les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées (1 à 2 pages dactylographiées maximum).

Vous pourrez en outre joindre ou présenter deux documents, travaux ou actions au maximum réalisés au cours de vos activités qu'il vous paraîtrait pertinent de porter à la connaissance du jury.

#### **Annexes**

- Accusé de réception
  - Déclaration sur l'honneur
  - Visa de l'autorité compétente
-

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 27 août 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires

NOR : ESRH1017300A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 août 2010, est autorisée au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de bibliothécaires.

Les épreuves écrites d'admissibilité des concours se dérouleront le jeudi 10 février 2011 et le vendredi 11 février 2011.

Les dates des épreuves orales d'admission des concours seront fixées ultérieurement.

Les inscriptions seront effectuées par internet à l'adresse <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/biblio/recrutements>, du jeudi 9 septembre 2010, à partir de 12 heures, au jeudi 21 octobre 2010, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions, au plus tard le 21 octobre 2010 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions, au plus tard le jeudi 28 octobre 2010 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Les lieux d'inscription sont les suivants :

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative ou leur résidence personnelle. Les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France (SIEC).

Les candidats en résidence dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent conformément aux indications figurant dans le tableau ci-dessous :

COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER DE RÉSIDENCE	ACADÉMIE OU VICE-RECTORAT habilité à recevoir les inscriptions
Mayotte	Mayotte
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Polynésie française	Polynésie française
Saint-Barthélemy Saint-Martin	Guadeloupe
Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen
Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie



Les candidats résidant ou exerçant dans les pays étrangers s'inscrivent auprès du service des examens et concours de l'académie de leur choix.

En vue de la première épreuve orale d'admission du concours interne, le candidat admissible établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle doit être téléchargé sur le site du ministère à compter de l'ouverture des registres d'inscription.

Les candidats qui auront demandé un dossier imprimé d'inscription seront destinataires d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale en recommandé simple, en 4 exemplaires, au ministère de l'éducation nationale, direction générale des ressources humaines, bureau des concours DGRH D5, 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13, dans les quinze jours à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité, le cachet de la poste faisant foi.

Si ce dossier est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), le candidat n'est pas convoqué à l'épreuve d'admission. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date (le cachet de la poste faisant foi) n'est prise en compte.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts aux concours.

*Nota.* – Pour tous renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser aux services des examens et concours des académies, d'Arcueil (SIEC) pour la région Ile-de-France, des vice-rectorats des collectivités d'outre-mer, au service de l'enseignement pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Les candidats peuvent obtenir toutes les informations relatives aux inscriptions à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/biblio/recrutements>

## ANNEXE

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHÉCAIRES**

**À envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription**

## SESSION 2011

Identification		Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)	
M., Mme, Mlle (1)		Résidence, bâtiment :	
Nom de naissance :		N°:	Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :		Code postal :	
		Commune de résidence :	
Prénom(s) :		Ville :	
		Pays :	
		Téléphone fixe :	
		Téléphone portable :	
		Adresse électronique :	
<b>COCHER OBLIGATOIREMENT LA CASE CORRESPONDANT AU CONCOURS CHOISI</b>			
<b>CONCOURS</b>	EXTERNE	INTERNE	
<b>Bibliothécaire</b>		✓	

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple au plus tard le **jeudi 21 octobre 2010** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier d'inscription au concours dûment complété devra être renvoyé par voie postale en recommandé simple au plus tard le **jeudi 28 octobre 2010** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à ....., le .....

Signature

(1) Rayer la mention inutile

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 février 2011 fixant au titre de l'année 2011 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires**

NOR : ESRH1103148A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 février 2011, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2011 aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires est fixé à 23.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 13 postes ;
- concours interne : 10 postes.

En outre, 7 postes sont à pourvoir à la ville de Paris au concours externe.



Ministère de l'enseignement  
supérieur et  
de la recherche

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de bibliothécaires ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2010 autorisant, au titre de l'année 2011, l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires ;
- Vu les propositions du président de jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury des concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires est constitué comme suit pour la session 2011 :

### Président

M. Pierre CARBONE  
Inspecteur général des bibliothèques

Ministère de l'enseignement supérieur  
INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES MESR

### Vice-Président

Mme Annie COISY  
Conservateur général des bibliothèques

Académie DE RENNES  
SCDU UNIVERSITE BRETAGNE SUD

### Membres du jury

Mme Carole AJAM  
Conservateur des bibliothèques

Académie DE VERSAILLES  
BDIC UNIVERSITE PARIS 10

Mme Isabelle ANTON ALVAREZ  
Bibliothécaire

Académie DE BORDEAUX  
SCDU UNIVERSITE BORDEAUX 4

M. Jean-Michel AUZANNEAU  
Bibliothécaire

Académie D'ORLEANS-TOURS  
MEDIATHEQUE DE LA SOURCE

Mme Anne AZANZA-SANCIAUD  
Conservateur des bibliothèques

Académie D'ORLEANS-TOURS  
SCDU UNIVERSITE TOURS

Mme Theodora BALMON  
Conservateur des bibliothèques

Académie DE BESANCON  
BIBLIOTHEQUE UTBM

Mme Catherine BARALLIER  
Bibliothécaire

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Mme Marie-Hélène BARON  
Bibliothécaire

Académie DE NANTES  
SCDU UNIVERSITE NANTES

Mme Catherine BARRAUD  
Bibliothécaire

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS

Mme Françoise BARTHELEMY  
Maître de conférences des universités

Académie DE CRETEIL  
UNIVERSITE PARIS 12 VAL DE MARNE

Mme Florence BELOT  
Conservateur des bibliothèques

Académie DE RENNES  
SCDU UNIVERSITE BRETAGNE SUD

Mme Alla BENHARRAT Conservateur des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX SCD BORDEAUX 3
Mme Françoise BERARD Conservateur général des bibliothèques	Académie DE PARIS VILLE DE PARIS
M. Jacques BERCHON Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS SCD ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES
Mme Anne-Marie BERNARD Conservateur général des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX UNIVERSITE BORDEAUX 2 VICTOR SEGALEN
Mme Marie-Annick BERNARD Conservateur des bibliothèques	Académie DE LYON UFR MEDECINE LYON EST UNIVERSITE LYON 1
Mme Daniella BERNARD-BONNEFOY Professeur agrégé	Académie DE PARIS LYCEE POLYVALENT EDGAR QUINET
Mme Isabelle BIZOS Bibliothécaire	Académie D' ORLEANS-TOURS IUFM ORLEANS TOURS
Mme Florence BODEAU Conservateur des bibliothèques	Académie DE CLERMONT-FERRAND BCIU UNIVERSITE CLERMONT 2
M. Bruno BOISSAVIT Conservateur en chef des bibliothèques	Académie D' ORLEANS-TOURS SCDU UNIVERSITE TOURS
Mme Marie-Jeanne BOISTARD Conservateur des bibliothèques	Académie D' ORLEANS-TOURS BIBLIOTHEQUE ABBE GREGOIRE
Mme Laetitia BONTAN Conservateur des bibliothèques	Académie D' AMIENS BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L' AISNE
Mme Isabelle BONTEMPS Conservateur des bibliothèques	Académie DE LYON SCDU UNIVERSITE LYON 2
M. Xavier BORDA Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
M. Jean-Pierre BOUGUIER Conseiller livre et lecture	Académie D' ORLEANS-TOURS DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES CENTRE
Mme Muriel BRET-CARLIER Bibliothécaire	Académie DE PARIS SCD UNIVERSITE PARIS 2
M. Cyril BURTE Bibliothécaire	Académie DE VERSAILLES SCDU UNIVERSITE PARIS 10
M. François CALAIS Conservateur des bibliothèques	Académie DE BESANCON SERV. COMMUN DOCUMENTATION UNIVERSITE BESANCON
Mme Danielle CANAL Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL UNIVERSITE PARIS 12 VAL DE MARNE
M. Joël CARRE Conservateur des bibliothèques	Académie DE ROUEN INSA ROUEN
M. Christophe CLOQUIER Conservateur des bibliothèques	Académie DE ROUEN SCD UNIVERSITE DE ROUEN
Mme Laure COLLIGNON Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Mme Delphine COME Conservateur des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER SCDU UNIVERSITE PERPIGNAN
Mme Sabine COSMO Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES LYCEE POLYVALENT FRANCISQUE SARCEY
M. Zaki COUSSA Professeur agrégé	Académie DE PARIS LYCEE GENERAL LOUIS LE GRAND
Mme Valérie CREUSOT Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAKANAL

Mme Amanda CRUGUEL Conservateur des bibliothèques	Académie DE CRETEIL SCDU UNIVERSITE PARIS 12
M. Cédric DAMERON Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
M. Vladimir DE CASTRO Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL UNIVERSITE PARIS 8 UNIVERSITE VINCENNES ST DENIS
Mme Isabelle DE COURS Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Madeleine DE FUENTES Conservateur général des bibliothèques	Académie DE PARIS ECOLE DU LOUVRE
M. Nicolas DEBASTE Professeur certifié	Académie DE CRETEIL UNIVERSITE PARIS 12 VAL DE MARNE
M. Olivier DELANGLE Conservateur des bibliothèques	Académie D' AIX-MARSEILLE SCUD UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1
Mme Catherine DES BOSCS Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Catherine DESOS-WARNIER Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIU CUJAS UNIVERSITE PARIS 1
Mme Louise DESSAIVRE AUDELIN Conservateur en chef des bibliothèques	Académie D' AMIENS SCDU UNIVERSITE AMIENS
Mme Marie DIDIER Conservateur des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX SCDU UNIVERSITE BORDEAUX 3
Mme Héliène DONTENVILLE Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS MEDIATHEQUE MARGUERITE DURAS
M. Marc DUMONT Conservateur des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER BIU UNIVERSITE MONTPELLIER 1 2 3
M. Dominique DURAND Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Agnès FALLER Conservateur des bibliothèques	Académie DE REIMS BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE UNIVERSITE REIMS
M. Jean-Marie FEURTET Conservateur des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Mme Christine FLEURY Conservateur des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Mme Clara FOUGEROL Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS ADMINISTRATION CENTRALE MINISTERE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
M. Eric FRIGERIO Conservateur des bibliothèques	Académie DE VERSAILLES BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ESSONNE
Mme Marina GAGLIANO Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS UFR LANGUES ETRANGERES APPLIQ UNIVERSITE PARIS 3
Mme Héliène GARRIAUX Bibliothécaire	Académie DE PARIS SCD UNIVERSITE PARIS 5
Mme Martine GATULLE Professeur agrégé	Académie DE PARIS LYCEE GENERAL HELENE BOUCHER
Mme Claire-Lise GAUVAIN Bibliothécaire	Académie DE BORDEAUX SCDU UNIVERSITE BORDEAUX 1
Mme Marie GERMAIN Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIU SCIENTIFIQUE JUSSIEU UNIVERSITE PARIS 6
M. Thomas GIFFORD Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEANNE D ALBRET

M. Benjamin GILLES  
Conservateur des bibliothèques

Mme Maria GOMEZ  
Professeur agrégé

Mme Isabelle GRAS  
Conservateur des bibliothèques

Mme Valérie GRIGNOUX  
Conservateur des bibliothèques

M. Jean-Jacques GROSSO  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Stéphanie GROUDIEV  
Conservateur des bibliothèques

Mme Marie GUIBERT  
Bibliothécaire

M. Thierry GUSLEVIC  
Conservateur des bibliothèques

Mme Catherine HADJOPOULOU  
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Vincent HAEGELE  
Conservateur des bibliothèques

M. Patrice HALOCHE  
Professeur agrégé

M. François HATTINGOIS-FORNER  
Professeur agrégé

M. Jean-François HERSENT  
Chargé de mission - ministère de la culture

Mme Françoise HOURS RICHARD  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Marie-Odile ILLIANO  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Cristina ION  
Conservateur des bibliothèques

Mme Laetitia JENN  
Bibliothécaire

Mme Nelly KUNTZMANN  
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Jean-Philippe LAMY  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Anita LARGOUET  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Carine LASSAGNE  
Bibliothécaire

M. Patrick LATOUR  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Corinne LEBLOND  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Hélène LORBLANCHET  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Marie LORENZIN  
Professeur agrégé

Académie DE VERSAILLES  
BDIC UNIVERSITE PARIS 10

Académie DE PARIS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHAPTAL

Académie D' AIX-MARSEILLE  
SCUD UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Académie DE NANTES  
SCDU UNIVERSITE NANTES

Académie DE PARIS  
MISSION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE MESR

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Académie DE MONTPELLIER  
BIU UNIVERSITE MONTPELLIER 1 2 3

Académie DE NICE  
SCD UNIVERSITE DE NICE

Académie D' AMIENS  
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE

Académie DE PARIS  
LYCEE GENERAL MOLIERE

Académie DE VERSAILLES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAKANAL

Académie DE PARIS  
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Académie DE PARIS  
BU LANGUES ORIENTALES UNIVERSITE PARIS 3

Académie DE PARIS  
ADMINISTRATION CENTRALE MINISTERE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Académie DE RENNES  
MEDIATHEQUE DE LORIENT

Académie D' AIX-MARSEILLE  
SCUD UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1

Académie DE PARIS  
MINISTERE DE LA DEFENSE

Académie DE BORDEAUX  
SCD BORDEAUX 3

Académie DE MONTPELLIER  
BIU UNIVERSITE MONTPELLIER 1 2 3

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE MAZARINE INSTITUT DE FRANCE

Académie DE LILLE  
BU UNIVERSITE ARTOIS

Académie DE MONTPELLIER  
UFR MEDECINE UNIVERSITE MONTPELLIER 1

Académie DE PARIS  
LYCEE GENERAL HENRI IV

M. Luc LUPONE Conservateur des bibliothèques	Académie D' AIX-MARSEILLE UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3 PAUL CEZANNE
M. Olivier MABILLE Conservateur des bibliothèques	Académie DE VERSAILLES SCDU UNIVERSITE PARIS 10
Mme Laura MAGNIER Professeur agrégé	Académie DE PARIS LYCEE GENERAL JEAN DE LA FONTAINE
M. Stefano MANGANO Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS SCD UNIVERSITE PARIS 4
Mme Marina MARMOUGET Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
M. Marc MARTINEZ Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE LYON INST NAT RECHERCHE PEDAGOGIQUE
Mme Lola MORTAIN Bibliothécaire	Académie DE PARIS VILLE DE PARIS
M. Bruno MOULIN Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE LYON SCDU UNIVERSITE SAINT ETIENNE
Mme Anne MOURAND-SARRAZIN Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Sabine NAEGELEN Conservateur des bibliothèques	Académie DE TOULOUSE SCD UNIVERSITE TOULOUSE 3
Mme Natalie NIANG Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION
Mme Nadine NOIROUX Bibliothécaire	Académie DE LILLE SCDU UNIVERSITE VALENCIENNES
Mme Christine OKRET-MANVILLE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS SCDU UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
M. Antonio OLIVEIRA Professeur certifié	Académie DE CRETEIL LPO LYCEE DES METIERS JEAN MACE
M. Florent PALLUAULT Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Mme Bernadette PATTE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE CRETEIL CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
M. Jean PECHENART Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE LIMOGES SCDU UNIVERSITE LIMOGES
Mme Régine PIERSANTI Bibliothécaire	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Claudia PONCIONI Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS UNIVERSITE PARIS 3 SORBONNE NOUVELLE
Mme Dominique POTARD Conservateur territorial des bibliothèques	Académie D' ORLEANS-TOURS MEDIATHEQUE DE CHATEAUXROUX
M. Benjamin PREMEL Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Monique PUJOL Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Mme Laurence RATIER Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Coline RENAUDIN Conservateur territorial des bibliothèques	Académie DE TOULOUSE MEDIATHEQUE JOSE CABANIS
M. Sébastien RESPINGUE-PERRIN Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS SCDU UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE



M. Gilles RUSSEIL  
Conservateur des bibliothèques

M. Alain SAINOT  
Conservateur général des bibliothèques

M. Pascal SCHMITT  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Brigitte SECHET  
Bibliothécaire

Mme Mathilde SERVET  
Conservateur des bibliothèques

M. Amauld SILLET  
Conservateur des bibliothèques

Mme Annabella SIMOES  
Professeur agrégé

Mme Stéphanie SKOCZYLAS  
Professeur agrégé

Mme Emmanuelle SRUH  
Bibliothécaire

Mme Anna SVENBRO  
Conservateur des bibliothèques

M. Noël THIBOUD  
Conservateur des bibliothèques

Mme Agnès TISSERAND  
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Sylvie TISSERAND  
Conservateur des bibliothèques

M. Stéphane TONON  
Bibliothécaire

M. Jean-Claude UTARD  
Conservateur général des bibliothèques

Mme Patricia VIGLINO  
Professeur de chaire supérieure

M. Michel VIGOUREUX  
Bibliothécaire

Mme Bernadette VINCENT  
Conservateur des bibliothèques

Mme Stéphanie VINCENT  
Bibliothécaire

Mme Clothilde ZUR NEDDEN  
Conservateur des bibliothèques

Académie DE POITIERS  
SCD POITIERS

Académie DE RENNES  
SCDU UNIVERSITE BREST

Académie DE DIJON  
SCD UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Académie DE CRETEIL  
SCDU UNIVERSITE PARIS 8

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Académie DE PARIS  
BIU MEDECINE UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Académie DE PARIS  
LYCEE GENERAL MOLIERE

Académie DE CRETEIL  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN VILAR

Académie DE CRETEIL  
SCDU UNIVERSITE PARIS 8

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Académie D'ORLEANS-TOURS  
SCDU UNIVERSITE ORLEANS

Académie DE REIMS  
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE UNIVERSITE REIMS

Académie DE NANTES  
LYCEE MILITAIRE NATIONAL PRYTANEE NATIONAL MILITAIRE

Académie DE PARIS  
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

Académie DE PARIS  
VILLE DE PARIS

Académie DE PARIS  
LYCEE GENERAL HENRI IV

Académie DE PARIS  
SCDU UNIVERSITE PARIS 4

Académie DE PARIS  
BIU LANGUES ET CIVILISATIONS CHANCELLERIE UNIVERSITES PARIS

Académie DE LYON  
SCDU UNIVERSITE LYON 2

Académie DE PARIS  
ENS MINES PARIS

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 février 2011  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
le sous-directeur du recrutement

  
Philippe SANTANA

Page 6/6

# Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

## Concours externe

### *Note de synthèse*

Durée : 4 heures ; coefficient : 3

Rédigez une note de synthèse de 4 pages maximum établie à partir du dossier joint comportant des documents en langue française.

Dossier (27 pages) : **La bioéthique**

- Document n°1 : François Roussel, « L'eugénisme : passé/présent. Réflexions diverses à propos de quelques livres et articles récents », [www.génétiq-ue-et-liberté.asso.fr](http://www.génétiq-ue-et-liberté.asso.fr), 1995. Extraits.

- Document n°2 : Marie Lamarche, « Un automne sous le signe d'une nouvelle loi bioéthique ? Focus », *Droit de la famille*, n°10, octobre 2010.

- Document n°3 : Axel Kahn, « Temps, droit et progrès médical », *Les tribunes de la santé*, n°13, volume 4, 2006, p. 91-97. Extraits

- Document n°4 : Jean-Yves Le Nau « Controverse autour de l'extension du diagnostic préimplantatoire », *Le Monde*, 27 septembre 2006

- Document n° 5 : « Pour une éthique de l'entre-deux, entre procréation et recherche génétique », Entretien avec René Frydman, *Raisons Politiques*, n°13, février 2004, p.129-142. Extraits.

- Document n° 6 : Jacques Testart, « La pente glissante de l'eugénisme », *Libération*, 10 décembre 2009.

- Document 7 : Yves Dumez, « Ethique et médecine fœtale. Réflexions sur des pratiques », *Mots*, septembre 1995, n°44, p. 139-142.

- Document 8 : Jacques Testart, « Le tri des embryons sera-t-il un nouvel eugénisme ? », *Journal français de psychiatrie*, n°20, volume 3, 2003, p.16-21. Extraits.

- Document 9 : Pierre Le Coz, « Le diagnostic préimplantatoire va-t-il améliorer l'espèce humaine ? », *La pensée du midi*, n°30, volume 1, 2010, p.51-57. Extraits.

## Concours externe

### *Composition*

Composition sur un sujet relatif au rôle et missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles

Sujet : **L'économie numérique influence-t-elle les pratiques culturelles ?**

<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>  <b>CONCOURS INTERNE DE BIBLIOTHECAIRE</b>  <b>Session de 2011</b>  <b>Jeudi 10 février 2011 de 9h à 13h</b>	<b><u>Epreuve d'admissibilité :</u></b>  Etude de cas (coefficient 4)
--	---

**ATTENTION**

Aucun document n'est autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2<sup>e</sup> partie de la bande en-tête, dans le texte du devoir, en fin de copie,...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

**SUJET :**

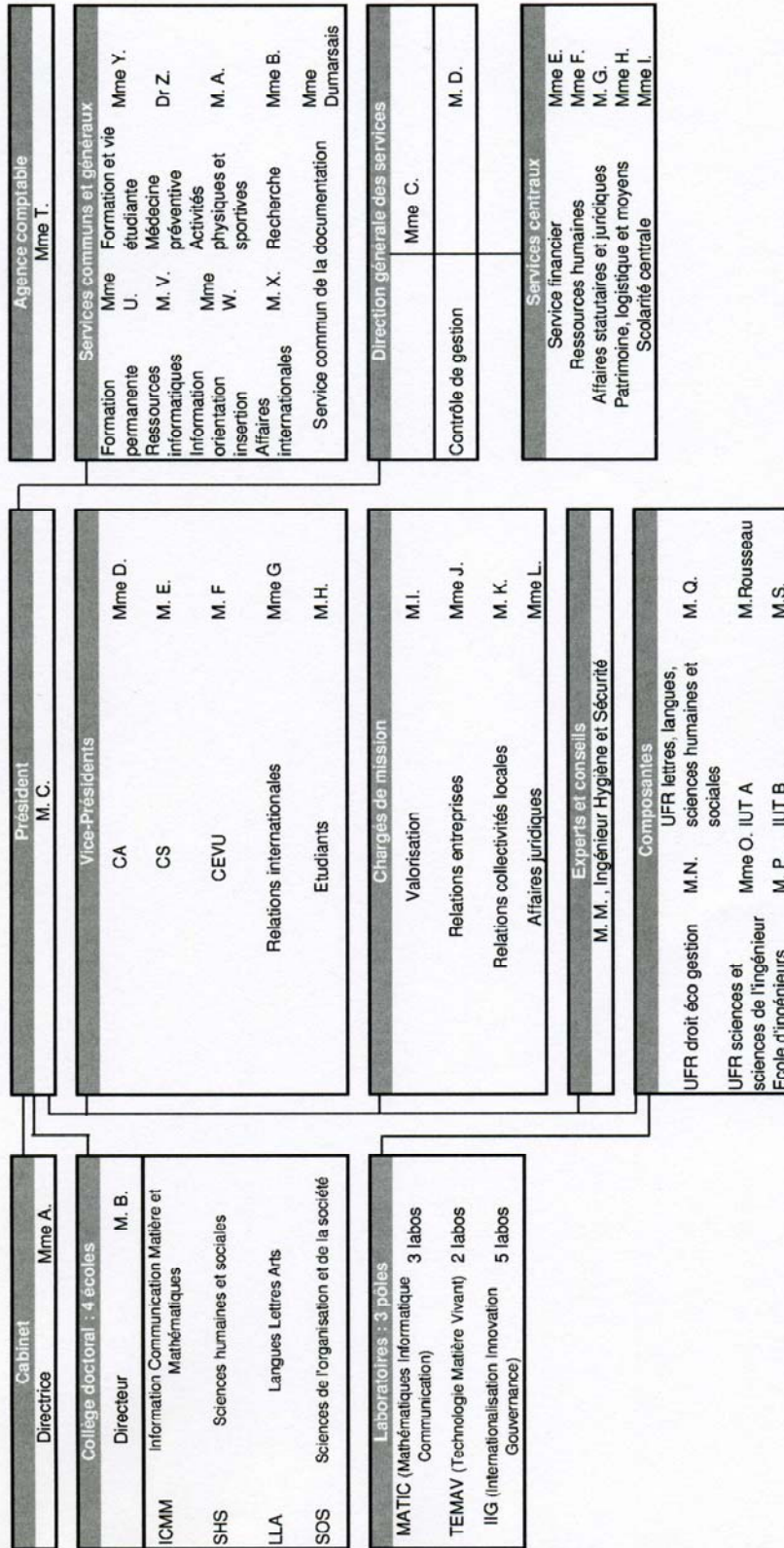
Vous êtes bibliothécaire au SCD de l'Université d'Alembert, affecté(e) à la BU pluridisciplinaire Centre-ville, et avez entre autres la responsabilité des collections de sciences et sciences de l'ingénieur.

En février 2009, le directeur de l'IUT A voisin - il se trouve à 300 mètres de la BU - a fait part à votre directrice de deux problèmes : sa bibliothèque (associée au SCD) connaissait une baisse constante de fréquentation ; parallèlement, l'IUT manquait de place pour ses activités de formation continue.

L'étude fondée sur l'analyse du catalogue collectif du SCD et sur les statistiques fournies par le SIGB commun et l'ESGBU a conclu à la faisabilité de l'opération, malgré une légère insuffisance des espaces en libre accès de la BU. L'intégration complète de la bibliothèque a donc été proposée aux instances compétentes, qui l'ont validée.

En septembre 2010, vous recevez délégation de votre directeur pour conduire ce projet qui devra être opérationnel à la rentrée universitaire 2011. Conscient(e) des enjeux, mais aussi des difficultés de l'entreprise, vous **rédigerez une note exposant** (en vous appuyant sur les documents fournis) la méthode, le calendrier et les moyens –tant matériels qu'humains et organisationnels - que vous comptez mettre en œuvre pour que les étudiants et les personnels de l'IUT soient accueillis dans les meilleures conditions dans leur nouvelle bibliothèque à compter du 1er septembre 2011. Vous ferez aussi toutes les préconisations utiles pour assurer sur la durée la prise en compte de leurs besoins.

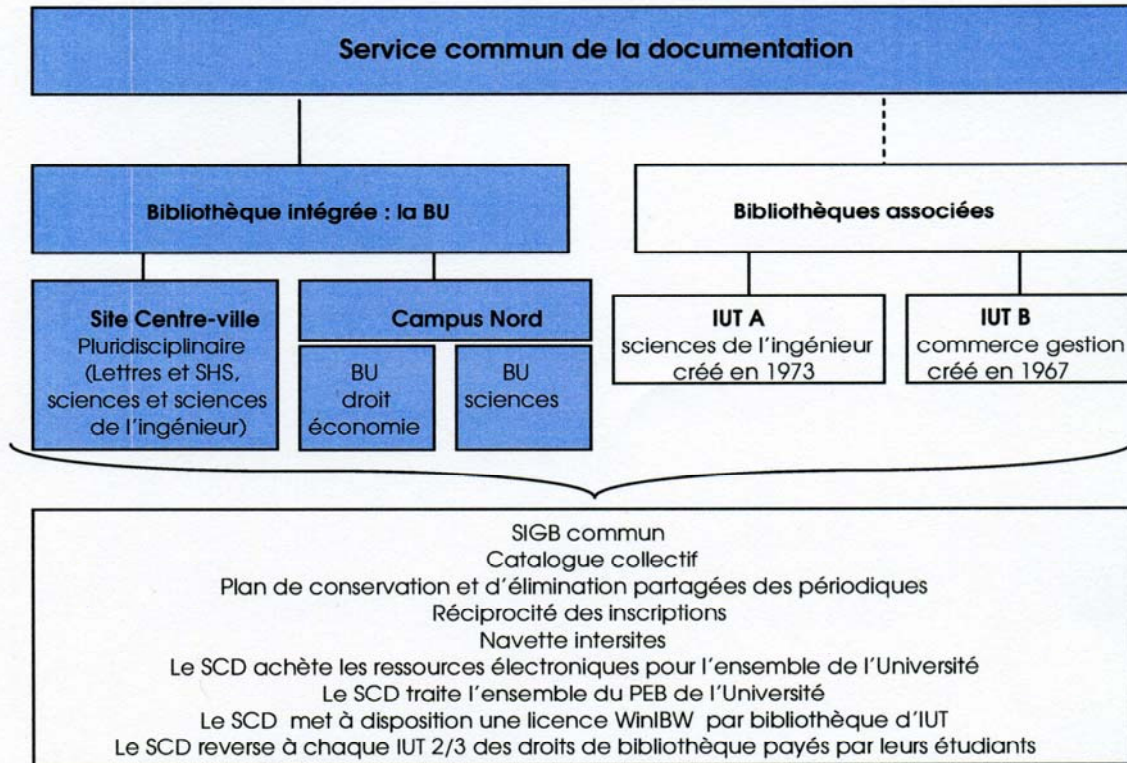
Document 1 Organigramme de l'Université d'Alembert



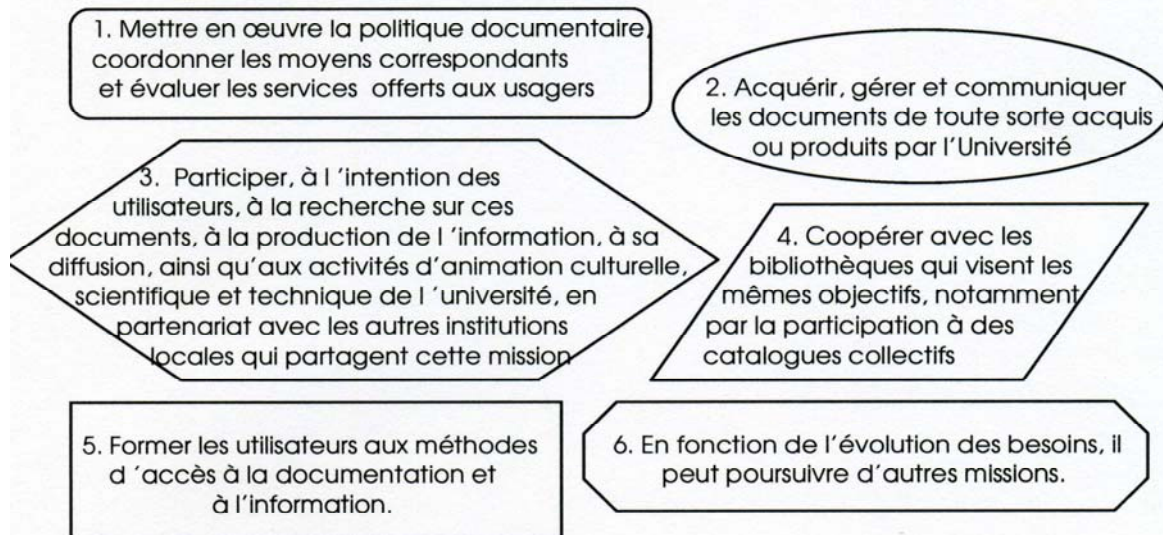
## Documents 2 Le SCD de l'Université d'Alembert

Date de création : 13 mai 2000

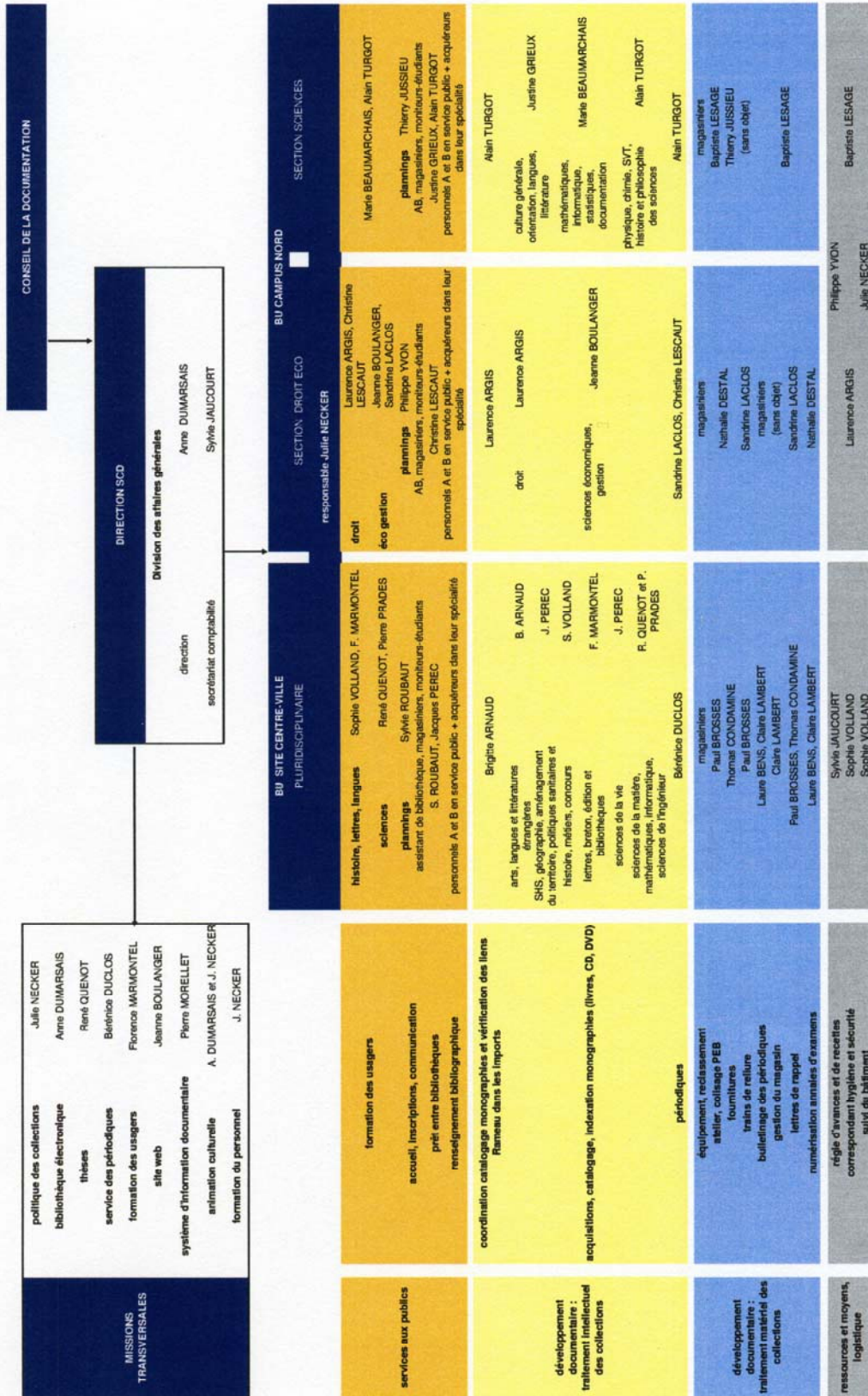
### 2.1 organisation documentaire 2009



### 2.2 Missions du SCD de l'Université d'Alembert



### 2.3 Organigramme du SCD de l'Université d'Alembert



DECRET

**Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.**

Version consolidée au 22 mai 2009

(extraits)

**TITRE I : Services communs de la documentation des universités.**

**Article 3** Modifié par Décret 91-320 1991-03-27 art. 2 JORF 29 mars 1991

Toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation fonctionnant dans l'université participent au service commun, dans les conditions suivantes :

- la bibliothèque universitaire, lorsqu'elle existait auparavant, est entièrement intégrée dans le nouveau service commun, avec tous les documents et tous les moyens qui lui étaient affectés, sous réserve des dispositions propres aux bibliothèques prévues à l'article 19 du présent décret ;
- d'autres bibliothèques ou centres de documentation peuvent être également intégrés dans le service commun par décision du conseil d'administration prise, après avis du conseil de service commun, sur le rapport du directeur du service commun et après accord du conseil de l'unité dont relève la bibliothèque. Les personnels et moyens correspondants sont alors affectés au service commun ;
- les autres organismes documentaires de l'université sont associés au service commun. Leurs ressources sont distinctes de celles du service commun. Ils sont dénommés Bibliothèques associées. Ils fonctionnent sur le plan technique et pour la gestion des documents dans le cadre du service commun ;
- les services documentaires appartenant à des unités et organismes liés contractuellement à l'université peuvent, selon les mêmes modalités contractuelles, être associés au service commun.

Les responsables des composantes de l'université transmettent au directeur et au conseil du service commun toute information sur les acquisitions documentaires et sur les moyens d'accès à l'information financés par le budget de l'université.

L'ensemble des bibliothèques qui sont intégrées dans le service commun de la documentation peut porter le nom de bibliothèque universitaire.

**Article 4** Modifié par Décret 91-320 1991-03-27 art. 3, art. 13 JORF 29 mars 1991

Les activités du service commun sont organisées dans le cadre de sections documentaires. Chacune de ces sections est chargée, pour une discipline ou un groupe de disciplines, d'assurer les missions du service commun, et notamment de gérer les documents, de donner accès à l'information, d'établir des relations permanentes avec les bibliothèques concernant ces disciplines et tous utilisateurs. L'organisation en sections documentaires est adoptée par le conseil d'administration de l'université, sur rapport du directeur et après avis du conseil de service commun prévu à l'article 9 du présent décret. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur en est informé.

Les activités intéressant l'ensemble du service commun constituent une division des affaires générales, placée sous la responsabilité directe du directeur du service commun.



Documents 4 L'IUT A

► 4 départements

Hygiène, Sécurité et Environnement  
Génie Thermique et Energie  
Génie Industriel et Maintenance  
Qualité, logistique industrielle et organisation

► 880 étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années en 2010-2011 (DUT 1 et 2)

► 4.1 la bibliothèque de l'IUT (chiffres ESGBU)

IUT A			2 007	2 008	2009
<b>effectifs étudiants</b>			929	874	881
<b>effectifs chercheurs et enseignants-chercheurs</b>				69	73
<b>activité</b>	horaires d'ouverture	heures d'ouverture/semaine	48	48	37,5
	prêts				6121
	consultations sur place				9480
<b>public inscrit</b>	total				551
<b>collections</b>	livres	volumes	8 161	7 826	6368
	périodiques	titres morts ou vivants	99	97	93
		total ml	233	224	181
<b>accroissement des collections</b>	total livres	volumes	268	271	124
	total périodiques	abonnements de l'année	91	91	88
<b>dépenses d'acquisition et de conservation</b>	total acquisitions		19 225	18 602	12 507
<b>locaux postes de travail informatique</b>	places assises		200	130	130
	surface hors œuvre		700	550	550
	informatique documentaire		nombre de postes publics	8	8
		nombre de postes professionnels	2	2	1
		total	10	10	7
<b>personnel</b>	<b>personnels professionnels</b>	<b>catégorie B (ITRF)</b>	1	1	1
	personnels non professionnels	catégorie C (contractuel)	1	1	0
	<b>total personnels</b>		2	2	1

NB 1 : la classification utilisée pour les ouvrages n'est pas la classification Dewey, mais une classification spécifique.

NB 2 : Le bibliothécaire de l'IUT A estime que sur 6 368 ouvrages, presque la moitié doit être « désherbée ».

## 4.2 Abonnements communs à la BU Centre-ville et à l'IUT A

coût des 88 abts	Titre	IUT A	BU Centre-ville
1 596,46 €			
	<b>BUP physique chimie (Le)</b> Titre développé : Bulletin de l'Union des professeurs de physique-chimie	COTE IP133 n°750, (1993) -...	n° 436,1957 -... [lac.] chgt de titre au n°856,2003
	<b>Dictionnaire permanent social</b>		<b>résilié 2006 au profit de l'électronique</b>
	<b>International journal of thermal sciences en ligne</b>	IP 077 vol. 38, 1999 - ...	1999 - 2008 <b>résilié à échéance, 31/12/08, au profit de l'électronique</b>
0,00 €	<b>Journal officiel de la République française. Lois et décrets (coll. mortes IUT et BU)</b>	IP 027 (1974)- (2004)	DE258 1997 - 19-oct-2005
38,54 €	<b>Monde. Dossiers et documents (Le)</b> (mensuel)	IP 173 n°205, 1992-n°211, 1993 ; n°213, 1993-n°246, 1996 ; n°248, 1996-n°250, (1997) ; n°252, (1997)- n°255, (1997) ; n°257, (1997)-n°259, (1997) ; n°262, 1998-	COTE GJ075 1 an + an en cours
384,41 €	<b>Monde (Le)</b>	IP 002 Année en cours	COTE GJ 009 1 an + an en cours <b>+ édition en ligne depuis 1987</b>
gratuit	<b>Monde 2 (Le)</b> Supplément hebdo au Monde (inclus dans l'abonnement)	IP 002 (S) Année en cours	COTE GJ 009 1 an + an en cours
72,26 €	<b>Newsweek international</b> (hebdo)	IP 170 1an + année en cours	<b>résilié le 31/12/08 au profit de l'édition électronique (Factiva)</b>
218,93 €	<b>Ouest-France</b> (quotidien)	IP 001 année en cours	1 an + an en cours + en ligne (Europresse)
55,50 €	<b>Pour la science</b> (mensuel)	IP 118 5 ans	COTE S047 10 ans dont 1 an en libre accès
60,64 €	<b>Recherche (La)</b>	IP 117 5 ans	COTE S025 no226,1990 - ...
169,60 €	<b>REE : Revue de l'électricité et de l'électronique</b> (mensuel)	IP 163 5 ans	COTE S291 no. 1, 1997 -...
49,33 €	<b>Sciences et avenir</b> (mensuel)	IP 127 5 ans	COTE S046 1980-... lac.
85,31 €	<b>Systèmes solaires</b> (bimestriel)	IP 188 n°108, 1995 ; n°110, 1995 ; n°113, 1996-n°114, 1996 ; n°117, 1996-n°150, 2001 ; n°152, 2001 -	COTE S338 1995,n°107 à 1995,n°110; 1996,n°113 à 1996,n°114; 1997,n°117 à 118
246,61 €	<b>Télégramme (Le)</b> (quotidien)	IP054 Année en cours	GJ005 1 an + an en cours
gratuit	<b>Travail &amp; changement</b> (bimestriel)	IP 131 n°219, (1996) -	DE406 no. 294, 2004 -...
161,37 €	<b>Usine nouvelle (L')</b>	IP096 1 an + année en cours	COTE S316 no. 2661, 1998 -... lac.
53,96 €	<b>Vocabulaire. Allemand</b> (bi-mensuel)	IP186 1 an + an en cours	COTE LA026 2ans + an en cours

Documents 5 La BU Centre-ville

► bibliothèque pluridisciplinaire

► collections réparties sur deux niveaux : sciences humaines au rez-de-chaussée, sciences et sciences de l'ingénieur à l'étage. Les documents d'intérêt général se trouvent dans le hall d'accueil.

5.1 données ESGBU

BU Centre-ville		2009	
activité	horaires d'ouverture	heures d'ouverture/semaine heures d'ouverture/an jours d'ouverture/an	54 2220 225
	nb de documents nb de prêts à domicile	consultés en libre-accès	36704 19181
public inscrit	étudiants L	droit-éco	20
		lettres	668
		sciences	318
		<b>total</b>	<b>1 006</b>
	étudiants M	lettres	241
		sciences	127
		<b>total</b>	<b>368</b>
	étudiants D	lettres	15
		sciences	24
	<b>total</b>	<b>total</b>	<b>39</b>
<b>total étudiants</b>		<b>1 413</b>	
enseignants et enseignants-chercheurs	lettres	33	
	sciences	37	
	<b>total</b>	<b>70</b>	
<b>total lecteurs universitaires</b>		<b>1 483</b>	
lecteurs extérieurs	total	142	
<b>total général lecteurs</b>		<b>1 625</b>	
formation des usagers	visites guidées et démonstrations	nb de visites	25
		nb de personnes concernées	290
	cours dispensés dans les cursus	nb d'heures réalisées	200
		nb d'étudiants formés licence	842
		dont L1	842
		nb d'étudiants formés maîtrise	32
		nb d'étudiants formés doctorat	15
<b>total étudiants formés</b>	<b>889</b>		
locaux postes de travail informatique	places assises		264
	surface hors œuvre		2 695
	informatique documentaire	nombre de postes publics	43
		nombre de postes professionnels	15
<b>total</b>	<b>total</b>	<b>58</b>	
personnel	<b>total personnels professionnels</b>	catégorie A	2,80
		catégorie B	5,00
		catégorie C	4,00
	<b>total</b>	<b>total</b>	<b>11,80</b>
	total personnels non-professionnels (étudiants-moniteurs)	catégorie C	0,1
<b>total personnels</b>		<b>11,90</b>	

5.2 Liste des cotes validées SCD en informatique et sciences de l'ingénieur : classes 0 et 6 (extrait)

COTE	Nb TITRES BU Centre-Ville	Nb EXEMPLAIRES BU Centre-Ville	COTE	Nb TITRES BU Centre-Ville	Nb EXEMPLAIRES BU Centre-Ville	COTE	Nb TITRES BU Centre-Ville	Nb EXEMPLAIRES BU Centre-Ville
004	20	21	612.6	6	11	621.382 2	52	81
004.015	6	6	612.8	17	28	621.382 4	1	2
004.03	14	15	613	14	16	621.385	1	1
004.09	5	6	615	11	12	621.388	12	14
004.2	7	13	616	10	10	621.39	1	1
004.6	23	28	616.6	1	1	621.395	74	81
004.67	27	34	620	12	21	621.4	41	52
005.1	32	40	620.015	28	35	621.47	16	18
005.13	102	134	620.1	41	88	621.48	21	25
005.133	1	1	620.11	30	40	621.5	11	13
005.3	82	103	620.112	49	100	621.56	1	1
005.4	29	44	620.118	22	39	621.9	11	13
005.453	3	5	620.12	8	8	622	8	9
005.7	24	30	620.13	51	119	623.1	21	23
005.8	6	6	620.14	11	13	623.8	17	27
006.3	23	25	620.16	42	51	623.81	44	53
006.35	1	1	620.19	8	11	623.82	1	1
006.6	19	20	620.192	122	159	623.821	1	1
601	13	13	620.2	5	6	623.83	9	12
602	4	4	620.4	7	9	623.88	2	2
603	36	54	620.5	5	8	623.89	5	7
604	7	7	620.8	16	19	624	17	20
604.2	4	26	621	1	1	624.15	17	27
604.7	2	2	621.042	1	1	624.17	25	49
607.3	11	12	621.2	11	14	624.2	7	10
609	46	60	621.3	2	2	625	7	9
610	8	8	621.303	9	10	627	8	8
610.16	3	3	621.31	40	72	628	12	14
610.3	7	8	621.36	21	22	628.16	41	53
610.7	6	6	621.366	1	1	628.4	27	31
610.73	4	4	621.38	4	4	628.5	21	23
610.9	84	100	621.381	58	126	629.1	16	18
612	32	46	621.381 5	51	69	629.2	1	1
612.3	1	1	621.382	33	35	629.8	54	83

### 5.3 Synthèse des principales données quantitatives

activité	BU (*)	bib IUT (**)	Total
Effectifs à desservir	3 057	900	3 957
Nombre d'inscrits	1 739	511	2 250
Prêts	20 701	6 081	26 782
Consultations / place	32 100	9 450	41 550
Entrées	88 500	26 046	114 546
Nombre d' étudiants par place assise	10	x	13
Etudiants à former à la recherche documentaire (1ère année)	842	390	1 232

(\*) chiffres 2009-2010.

(\*\*) inscrits, prêts, consultations, entrées : projection obtenue sur la base des chiffres BU. Effectifs et formation : chiffres réels.

## Sujets des épreuves orales d'admission

### Entretiens de motivation professionnelle (concours externe et interne)

Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3 )

Au concours interne : Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Les textes, d'1 à 2 pages selon les cas mais de difficulté comparable, extraits de quotidiens ou d'hebdomadaires, portaient sur les sujets suivants, qui concernaient aussi bien des situations en entreprise privée que dans le secteur public :

- la reconnaissance du travail de chacun au service de la stratégie,
- la dictature du court terme,
- le « dress code » au bureau,
- le *coaching*,
- senior et projet professionnel,
- le stress au travail et sa prévention, la souffrance au travail
- la surveillance vidéo au travail,
- l'égalité professionnelle hommes/femmes,
- les inégalités entre hommes et femmes cadres,
- la reconnaissance non monétaire,
- les travailleurs du savoir,
- travailler avec des personnalités difficiles,
- réagir efficacement face à un client furieux,
- l'intérim dans l'administration,
- accueil téléphonique,
- motiver les collaborateurs,
- malaise dans les entreprises publiques,
- l'emploi des personnes handicapées,
- le rôle des supérieurs immédiats, l'encadrement de proximité,
- promotion des contractuels et des fonctionnaires,
- les horaires atypiques,
- management interculturel et performance,
- concevoir un plan de formation,
- l'envolée des formations en développement personnel,
- les différences de traitement,
- le travail en *open space*,
- nomadisme, télétravail et frontières entre vie privée et vie professionnelle,

- éviter l'exclusion numérique au travail,
- la mobilité professionnelle,
- les conditions de travail pénible,
- la crise de sens au travail,
- la créativité au travail,
- le management des talents,
- le tutorat inter-générationnel,
- le rôle des collectifs de travail pour réguler les tensions

## **Entretiens de culture générale (concours externe et interne)**

Entretien de culture générale avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

Les textes, d'1 à 2 pages selon les cas mais de difficulté comparable, extraits de quotidiens ou d'hebdomadaires, portaient sur les sujets suivants :

### *Patrimoine :*

- la restitution des œuvres (le buste de Néfertiti, les manuscrits royaux de Corée),
- le patrimoine immatériel,
- la publicité s'installe sur les monuments,
- la Maison de l'histoire de France,
- l'Hôtel de la Marine...

### *Economie du livre :*

- le prix unique du livre numérique,
- les éditeurs français soupçonnés d'entente par la Commission européenne,
- la faillite de la chaîne Borders...

### *Médias :*

- la baisse de confiance de l'opinion dans les médias,
- le journalisme à la demande,
- les séries télévisées,
- Wikileaks,
- éthique des médias vis-à-vis de la politique,
- le marché français du disque,
- les chaînes d'information en continu,
- le téléphone et la filière musicale,
- livre numérique et imprimé,
- les jeunes adultes et la presse quotidienne...

### *Droit d'auteur :*

- le droit de suite des artistes plasticiens,
- Tolkien personnage principal d'un roman,
- le téléchargement légal de musique.

### *Internet :*

- paiement et gratuité,
- étude de l'Hadopi sur les usages illicites,
- la bulle 3.0,
- la protection des enfants vis-à-vis des dangers sur Internet,
- Internet nous rend-il idiots ?
- l'avenir du web,
- le projet de neutralité d'Internet,
- la menace Apple,
- Google Art...

#### *Culture*

- l'autofiction,
- l'auto-édition,
- le rayonnement culturel de la France, le réseau culturel français à l'étranger,
- les arts numériques,
- l'anglophonie,
- l'édition d'histoire,
- Murakami à Versailles,
- l'art brut,
- la littérature pour jeunes adultes...

#### *Enseignement et recherche*

- la BD et l'école,
- la course à la publication des chercheurs,
- lecture et réussite scolaire,
- peut-on évaluer la recherche ?



## Épreuve orale facultative de langue (concours externe)

Épreuve orale facultative de langue comportant la traduction d'un texte rédigé en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription), suivie d'un échange dans la même langue avec le jury à partir de questions posées par celui-ci portant sur ledit texte. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation de la traduction. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire. Seuls sont pris en compte en vue de l'admission les points au-dessus de la moyenne (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes, dont traduction : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 2).

Les textes suivants ont été proposés :

### Allemand :

- Jeannette Goddar, "Die Pisa-Studie, Verpasste Chancen im Unterricht, Aus einem Bericht", *Frankfurter Rundschau*, 5 décembre 2007.
- Johann Schloemann, "Lesen auf Knopfdruck Elektronische Bücher", *Süddeutsche Zeitung*, Themen des Jahres 2010.
- Ein Tag im Leben der "Generation Internet", nach *Frankfurter Neue Presse*, 11 mars 2010.
- Karl Doecke, "Es gibt immer weniger Deutsche", *Hannoversche Allgemeine Zeitung*, 20 juillet 2006.
- Thorsten Cheimann, "Freundliche Monster aus Berlin", nach *Der Tagesspiegel*, Berlin, 20 février 2011.
- Jürgen Schmieder, "Ein PC-freier Tag", *Jetzt*, 2007.

### Anglais :

- Keith Miller, "Shelley's monster and Shelley's ghosts", *Times Literary Supplement*, 2 mars 2011.
- Jonathan Jones, "Do artists need to be accurate to recreate history ?", [www.guardian.co.uk](http://www.guardian.co.uk), 28 février 2011.
- Sean O'Hagan, "Michael Stipe: 'I often find myself at a loss for words'", *The Observer*, 6 mars 2011.

- Paul Duguid, "Do you love books?", *Times Literary Supplement*, 23 février 2011.
- Mariella Frostrup, "Feminism's global challenge : With one voice" *The Guardian*, 6 mars 2011.
- John Bailey, "Keepers of the art : the work of gallery curators is not just about the past but about the future", *Sydney Morning Herald*, 20 février 2011.
- Souren Melikian, "The Gloomy Brilliance of Lucas Cranach the Elder", *The New York Times*, 4 mars 2011.
- Greil Marcus, "Keith Richard on fire", *Times Literary Supplement*, 2 mars 2011.
- Stephen Abell, "J.M. Coetzee and the limits of sympathy", *Times Literary Supplement*, 23 février 2011.
- James Temple, "National Day of Unplugging this weekend", *San Francisco Chronicle*, 4 mars 2011.

### **Espagnol**

- Malén Aznárez, « Depredadores contumaces », *El País*, 6 juin 2010.
- Patricia Tubella, « Londres reedita con éxito 'El mago de Oz' », [www.elpais.com](http://www.elpais.com), 2 mars 2011.
- Yuma Gómez-Cornejo, « Bibliotecas contra la violencia », [www.elpais.com](http://www.elpais.com), 26 août 2009.
- S. Gallego-Díaz, "Cristina Fernández ataja el veto à Vargas Llosa », [www.elpais.com](http://www.elpais.com), 3 mars 2011.
- Luis Sepúlveda, « Los 33 », [www.elcomercio.es](http://www.elcomercio.es), 14 octobre 2010.

### **Portugais :**

- Ana Goulart, « Universidade Popular do Porto, escola única de saberes e conhecimentos », *Seara Nova*, n° 1710, 2009.
- João Céu e Silva, « Entrevista a Umberto Eco, 'Escrever no computador é mais literário e espiritual' », *Diário de Notícias*, 5 mars 2011.
- Boaventura de Sousa Santos, « A CLPL vista de Africa : Os países africanos têm hoje um interesse acrescido em fortalecer as organizações internacionais em que participam », *Visão*, 28 juillet 2010.

- Regina Zilberman, « A história da leitura », *A leitura no Brasil : sua história e suas instituições*, in. <http://www.unicamp.br/iel/memoria/projetos/ensaios/ensaio32.html> (consulté le 6 mars 2011)

**Russe :**

- Екатерина Ключникова, « Вирус ест диски, но не книги », *Novayagazeta.ru*, 1<sup>er</sup> septembre 2008.